



COMITÉ DES PÊCHES

Trente-quatrième session

1-5 février 2021

**SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS PRISES ET AUX
RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMITÉ DES PÊCHES
À SA TRENTE-TROISIÈME SESSION,
ROME, 9-13 JUILLET 2018**

Résumé

À sa trente-troisième session, tenue en juillet 2018, le Comité des pêches a pris des décisions et formulé des recommandations à l'intention du Secrétariat et des membres. Le présent document d'information résume les mesures prises, en collaboration avec les membres et les institutions pertinentes, pour donner suite aux principales recommandations et décisions adressées au Secrétariat. Dans le tableau joint, le champ «Par.» se réfère à la numérotation des paragraphes du rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches (COFI/2020/Inf.6).

**MESURES PRISES POUR DONNER SUITE AUX DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS
DU COMITÉ DES PÊCHES À SA TRENTE-TROISIÈME SESSION**

N°	Par. ¹	Questions devant faire l'objet d'un suivi	État d'avancement ²			Mesure prise
			A	E	P	
Point 4 de l'ordre du jour: <i>La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture</i>						
1	7	Le Comité a rappelé l'importance du bon fonctionnement des systèmes nationaux de collecte de données, à l'appui des processus scientifiques et décisionnels, soulignant qu'il fallait renforcer les capacités dans les pays en développement et veiller à ce que le rapport sur <i>La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture</i> soit diffusé à un large public.		X		<p>- Un projet régional (TCP/RER/3706, «Improved data collection for sustainable management of inland fishery resources in the West Balkans») sur l'amélioration de la collecte de données pour la gestion durable des ressources halieutiques intérieures dans les Balkans occidentaux (Albanie, Macédoine du Nord et Monténégro) a été mené avec la collaboration des instituts de recherche de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI) sur la période 2018-2020.</p> <p>- En 2018 et en 2019, 11 pays ont reçu une aide destinée à renforcer les capacités en matière de statistiques des pêches et de l'aquaculture. Un cours actualisé sur les statistiques halieutiques est en cours d'élaboration.</p> <p>- Une page web sur <i>La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture</i> a été mise en ligne et a considérablement renforcé la visibilité de l'édition 2018 du rapport. Au total, 3 875 exemplaires papier de l'édition 2018 du rapport ont été tirés et distribués, ainsi que 500 dépliants et brochures; la promotion a été assurée dans le cadre d'entretiens et de contacts avec les médias, et le rapport a été intégré ou cité dans de nombreuses présentations lors de diverses manifestations organisées par le personnel de la FAO.</p> <p>- S'agissant de l'aquaculture, la FAO élabore un système d'information sur les ressources génétiques aquatiques qui permettra de collecter des données nationales et qui sera relié aux outils de la Sous-Division des statistiques et de l'information.</p> <p>- La FAO élabore les directives sur l'aquaculture durable en adoptant une vision intégrée et en s'appuyant sur le suivi des progrès dans les pays réalisés à l'aide du Questionnaire relatif au Code de conduite pour une pêche responsable.</p>
			X			
			X			
				X		
				X		

¹ Numérotation des paragraphes du rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches.

² A: achevé; E: en cours; P: pas encore commencé.

2	8	Le Comité a recommandé que le rapport soit soumis à un examen plus rigoureux par un comité de lecture scientifique, qu'il soit communiqué aux membres bien avant publication et que des lacunes particulières dans certaines données, comme les estimations des pertes de produits halieutiques, puissent être comblées en tirant profit d'ensembles de données supplémentaires.	X X		<p>- Un examen rigoureux par un comité de lecture scientifique a été mis en place pour l'édition 2020 de <i>La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture</i>.</p> <p>- Une nouvelle méthode est élaborée conjointement par la Division des pêches et la Division de la statistique pour le sous-indicateur 12.3.1.a (indice des pertes alimentaires). Elle a été appliquée et mise à l'essai dans le secteur de la pêche de certains pays. La génération de données sur les pertes de produits halieutiques est encouragée au moyen de nouveaux outils d'apprentissage électronique.</p>
3	9	Le Comité a jugé que la publication du rapport et des autres documents du Comité des pêches était trop tardive pour permettre leur examen dans des conditions satisfaisantes, ce qui pouvait avoir des conséquences sur la qualité des débats et sur l'efficacité de ses travaux. Il a demandé instamment au Secrétariat de régler ce problème de calendrier pour les prochaines sessions en fixant des dates limites.	X		La session du Comité des pêches a été repoussée à cause de la pandémie de covid-19, mais l'édition 2020 de <i>La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture</i> a été lancée le 8 juin 2020 durant un webinaire qui a réuni des intervenants de haut niveau et 1 520 participants.
4	11	Face à ces défis et dans le souci d'aider la communauté internationale, en particulier les pays en développement, le Comité s'est dit résolument favorable à ce qu'on examine la question de la création d'un sous-comité chargé de la gestion des pêches.		X	Le groupe spécial conjoint du Bureau et du Secrétariat chargé d'étudier la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches a été établi. Il a organisé trois réunions, et le document attendu (COFI/2020/10) a été élaboré à la lumière des discussions tenues lors des réunions du groupe spécial et du Bureau. Le document a été mis à disposition sur le site web du Comité des pêches le 5 février 2020.

5	12	Le Comité a souligné le rôle des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et d'autres processus régionaux s'agissant de la gestion durable des ressources halieutiques communes et a demandé qu'un soutien accru soit apporté aux organes régionaux des pêches (ORP) et aux mécanismes nationaux visant à une gestion durable de la pêche.	X X X X X X X	X	<p>- Trentième session de la CECPAI, Dresde (Allemagne), septembre 2019.</p> <p>- Sixième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase (CACFish), Izmir (Turquie), octobre 2018.</p> <p>- Activités de formation financées par la CACFish dans la région de l'Asie centrale sur les thèmes suivants: ressources génétiques aquatiques, aquaculture en cage dans les lacs et pêche fondée sur l'élevage (2018-2019).</p> <p>- Poursuite des activités de la FAO visant à promouvoir et renforcer l'efficacité de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES), en étroite coopération avec les États membres. Poursuite des activités menées par la FAO en collaboration avec le Groupe de coordination pour l'établissement de l'Organisation de gestion de la pêche et de l'aquaculture en mer Rouge et dans le golfe d'Aden.</p> <p>- Quarante-troisième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), Athènes (Grèce), 4-8 novembre 2019.</p> <p>- Quarante-deuxième session de la CGPM, Siège de la FAO, Rome (Italie), 22-26 octobre 2018.</p> <p>- Appui au Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches (actuellement composé de 53 mécanismes ou accords régionaux) par l'affectation de ressources financières et humaines de base.</p> <p>- Publication et large diffusion du magazine du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches.</p> <p>- Élaboration et publication du document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 651 intitulé <i>Regional fisheries management organizations and advisory bodies. Activities and developments, 2000-2017</i> (Organisations régionales de gestion des pêches et organes consultatifs régionaux des pêches – activités et évolution, 2000-2017).</p>
6	14	Le Comité a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités afin de stimuler la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le		X	<p>- De nouvelles activités ont été lancées dans le cadre du Programme-cadre de la FAO pour la promotion et l'application des Directives sur la pêche artisanale, en particulier au niveau national, mais aussi en appui à d'autres partenaires comme les organisations régionales et les organisations d'artisans pêcheurs. Des orientations mondiales sur l'élaboration de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale sont en préparation.</p>

		contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale).		X		- Dans le cadre des mesures spécifiques du Plan d'action régional sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire, la CGPM, en coordination avec des organisations partenaires, dont la Sous-Division des politiques, de l'économie et des institutions, est en train de lancer l'initiative «Université de la pêche artisanale» destinée à renforcer les capacités des organisations de pêcheurs artisanaux dans la région.
Point 5 de l'ordre du jour: Progrès accomplis quant à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (le Code de conduite) et des instruments connexes						
7	17	Le Comité s'est félicité des améliorations apportées au questionnaire en 2018, y compris à la section relative à la pêche artisanale, et a demandé que certaines sections soient plus complètes, sans toutefois trop allonger la longueur du questionnaire. Il a demandé en outre que l'application web et les outils de gestion et de traitement des données y afférents soient encore améliorés et que la FAO veille à ce que le questionnaire soit proposé dans toutes les langues.	X	X		- Une équipe spéciale interne chargée d'examiner et de proposer des améliorations a été créée. - L'application web et les outils de gestion et de traitement des données y afférents ont été lancés dans toutes les langues de la FAO, et un processus de communication et de validation des données relatives aux indicateurs 14.6.1 et 14.b.1 des ODD y a été intégré.
8	18	Le Comité a noté les progrès accomplis par les membres dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes, mais il a aussi relevé des lacunes et des obstacles, notamment des ressources financières et humaines limitées, des capacités insuffisantes sur le plan technique et en matière de réglementation et la nécessité d'améliorer les cadres institutionnels, aux fins	X	X		- Fonds du Programme de coopération technique (PCT) sur l'analyse des écarts entre les réglementations de l'acquis communautaire et la législation serbe en matière de pêche, 2019. - Formation financée par la CACFish dans la région de l'Asie centrale sur les thèmes suivants: marchés après récolte et après capture et réglementation en matière de sécurité sanitaire du poisson et des produits de la pêche, Istanbul, novembre 2019.

		d'une pêche et d'une aquaculture responsables et de la réduction des pertes après récolte et après capture. Il a souligné le rôle important que la FAO jouait en aidant les membres à relever ces défis.				
9	19	Le Comité a demandé à la FAO de consulter les membres sur d'éventuels problèmes de confidentialité quant à l'utilisation des données et informations communiquées par les pays au moyen du questionnaire. Il a insisté sur le fait que les membres devaient valider l'utilisation des informations obtenues via le questionnaire aux fins de la communication d'informations sur les ODD.	X	X	X	<p>- Atelier sur la cible 14.b des ODD organisé en 2019 pour la région Pacifique; atelier national sur l'ODD 14 tenu à Oman.</p> <p>- Validation des résultats obtenus pour les indicateurs 14.6.1 et 14.b.1 des ODD intégrée dans le Questionnaire relatif au Code de conduite pour une pêche responsable. Seuls les résultats validés sont communiqués à la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies.</p> <p>- L'appui apporté par la FAO pour l'établissement des rapports destinés à étayer les <i>Perspectives mondiales de la diversité biologique</i> de la Convention sur la diversité biologique (voir le paragraphe 91) a consisté uniquement à communiquer des évaluations de données régionalisées (relatives à plusieurs pays) ne permettant pas de retrouver les informations des membres (préservation de l'anonymat).</p>
10	20	Les membres ont demandé à la FAO de continuer à renforcer la coopération internationale sur les questions de santé et de sécurité dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et de promouvoir des conditions de travail décentes pour les travailleurs de ces secteurs.		X	X	<p>- Séminaires régionaux sur le travail décent organisés en Asie et en Afrique en 2019.</p> <p>- Poursuite des activités menées par la FAO sur la responsabilité sociale dans les filières de la pêche et de l'aquaculture en vue de promouvoir le travail décent. À la demande des membres, la FAO élabore un document exploratoire qui sera présenté à la prochaine session du Sous-Comité du commerce du poisson.</p>
Point 6 de l'ordre du jour: Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches à sa seizième session (Busan [République de Corée], 4-8 septembre 2017)						
11	23	Le Comité a exprimé son soutien aux activités de renforcement des capacités de la FAO concernant les questions liées aux activités après		X		Des projets relatifs à des initiatives de renforcement des capacités sur les questions liées aux activités après capture/récolte et à l'accès au marché, en particulier dans le secteur de la pêche artisanale, sont régulièrement définis, élaborés et soutenus. Des techniques de traitement améliorées sont mises en place et encouragées dans les pays en développement, en tenant compte des conditions socioéconomiques et

		capture/récolte et à l'accès au marché, en particulier pour les petits producteurs et transformateurs des pays en développement.			environnementales et de la situation en matière de sécurité sanitaire des aliments.
12	24	Le Comité a pris note des difficultés qui découlaient de l'accroissement des exigences s'agissant des conditions d'accès au marché et a souligné combien il était nécessaire d'éviter que celles-ci deviennent des obstacles techniques injustifiés au commerce.		X	La FAO actualise en permanence le site web GLOBEFISH pour renforcer la transparence des échanges internationaux de poisson et de produits de la pêche. La diffusion d'informations, notamment sur les questions de l'accès aux principaux marchés d'importation, peut contribuer à renforcer la transparence des mesures non tarifaires et à réduire les obstacles au commerce.
13	25	Le Comité a apporté son plein appui à la fourniture d'avis scientifiques de la FAO à la Commission du Codex Alimentarius et a estimé qu'il fallait veiller à ce qu'un financement adéquat de ces activités soit assuré.	X		Un financement adéquat a été assuré. La Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments reçoit à présent 500 000 USD supplémentaires par an pour la fourniture d'avis scientifiques au Centre mixte FAO/OMS (Normes alimentaires du Codex et zoonoses) (CJW). La Division des pêches (NFI) collabore avec CJW et bénéficie de ces ressources.
14	26	Le Comité a approuvé les conclusions de la Consultation d'experts sur le commerce des services liés à la pêche ainsi que les activités continues de la FAO dans ce domaine. Il a notamment évoqué l'examen des pratiques optimales qui sera présenté au Sous-Comité à sa prochaine session.		X	La FAO va poursuivre ses activités d'analyse et de recensement des pratiques optimales relatives au commerce des services liés à la pêche.
15	27	Le Comité a recommandé que les futures orientations sur la durabilité sociale soient élaborées en coopération avec les parties prenantes concernées, notamment les entreprises et les associations de		X	La FAO a élaboré un projet d'orientations sur la responsabilité sociale dans les chaînes de valeur du poisson qui a été présenté au Sous-Comité du commerce du poisson. À cette fin, la FAO a organisé quatre consultations multipartites (Agadir, Bruxelles, Rome et Shanghai) qui ont réuni plus de 150 participants. Par ailleurs, la FAO a animé une consultation publique en ligne afin de toucher d'autres parties intéressées; plus de 750 observations et retours d'information ont été reçus à cette occasion. Ce

		travailleurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture, en tirant parti de l'expérience acquise de l'élaboration du Guide pour des filières agricoles responsables mis au point par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la FAO.				processus a notamment permis d'élaborer des orientations inclusives et concrètes et d'englober la totalité de la chaîne de valeur du poisson. La FAO travaille actuellement sur un document exploratoire qui donnera un aperçu précis du sujet.
16	28	Le Comité a souligné qu'il était important de réduire le gaspillage et les pertes alimentaires, en particulier dans la chaîne de valeur après capture/récolte, et qu'il fallait prêter une assistance technique aux pays en développement dans ce domaine.	X			Le site web Pertes et gaspillages de nourriture dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture (www.fao.org/flw-in-fish-value-chains/fr/) lancé en mai 2019 donne des orientations stratégiques et techniques aux décideurs, aux spécialistes du développement, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux acteurs de la chaîne de valeur pour les aider à élaborer des solutions de lutte contre les pertes et les gaspillages alimentaires. Il promeut une approche multidisciplinaire qui considère l'action publique, le cadre réglementaire, le renforcement des capacités, les technologies, les services, les infrastructures et les marchés comme des points d'ancrage nécessaires pour réduire les pertes et les gaspillages.
17	29	Le Comité a réaffirmé son appui aux activités de la FAO concernant les espèces aquatiques faisant l'objet d'une exploitation commerciale et relevant de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et il a souligné le rôle important que jouait le Groupe consultatif d'experts de la FAO dans l'examen des propositions d'inscription des espèces concernées aux annexes de la CITES. Certains membres ont encouragé la FAO à examiner les incidences	X			La FAO a coordonné et accueilli le sixième Groupe consultatif d'experts de la FAO chargé d'évaluer quatre propositions visant à amender les annexes I et II de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales (Groupe consultatif d'experts) avant la dix-huitième Conférence des Parties à la CITES (21-25 janvier 2019). Le rapport, le résumé et des vidéos sont disponibles (en anglais) à l'adresse suivante: www.fao.org/fishery/cites-fisheries/ExpertAdvisoryPanel/en .

		en termes de conservation pour les espèces déjà inscrites.				
18	30	Le Comité a rappelé que certains membres du Sous-Comité du commerce du poisson avaient demandé que la FAO collabore étroitement avec le Secrétariat de la CITES pour faire en sorte que le rapport du Groupe consultatif d'experts soit diffusé rapidement et que suffisamment de temps puisse être consacré à la prise de décisions. Il a encouragé la FAO à renforcer sa coopération avec la CITES, afin d'améliorer la situation.	X			<p>- La FAO a assuré la liaison avec le Secrétariat de la CITES pour veiller à ce que les informations disponibles sur les propositions d'inscription d'espèces aux annexes de la CITES lors de la dix-huitième Conférence des Parties soient communiquées aux Membres de la FAO et analysées par le Groupe consultatif d'experts de la FAO chargé d'évaluer quatre propositions visant à amender les annexes I et II de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales (Groupe consultatif d'experts) très tôt dans le cycle de communication (réunions du Groupe consultatif d'experts du 21 au 25 janvier 2019). Ce résultat a été obtenu grâce à une coopération étroite et à la participation de membres du personnel du Secrétariat de la CITES au Groupe consultatif d'experts de la FAO et aux processus de communication.</p> <p>- La FAO travaille aux côtés de la CITES pour décrire les informations sur les espèces marines figurant dans la base de données de la CITES sur le commerce. Cette évaluation permettra de mettre en évidence les réussites et les échecs s'agissant de la collecte de données sur le commerce des espèces aquatiques exploitées à des fins commerciales qui sont inscrites à l'annexe II. Le rapport a été élaboré, et son examen final par le Secrétariat de la CITES est en cours.</p> <p>- La FAO a communiqué les informations de la CITES au Sous-Comité du commerce du poisson avant la dix-septième session, tenue à Vigo (Espagne) du 25 au 29 novembre 2019, et a, aux côtés du Secrétariat de la Convention, présenté aux délégations du Sous-Comité des informations sur les politiques et les pratiques de cette dernière, ainsi que sur la planification prévisionnelle, ce qui a permis d'approuver une série de décisions qui seront transmises au Comité des pêches à sa trente-quatrième session.</p> <p>- La FAO a présenté les mesures FAO-CITES de gestion et de soutien du commerce élaborées à l'intention des États dans le cadre du programme de travail sur les requins et les raies lors de la réunion thématique de la CDB sur les océans à Montréal (Canada) (11-15 novembre 2019); de la réunion de la Commission européenne (examen de la mise en œuvre de la réglementation en matière de prélèvement d'ailerons de requin et évaluation de l'impact du plan d'action communautaire de 2009 pour la conservation et la gestion des requins) à Ispra (Italie) (7-11 octobre 2019); et de la réunion de l'Union</p>
				X		
			X			
			X			

			X		<p>internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur la Liste rouge, consacrée aux requins et raies en 2020 et au-delà («Sharks and Rays to 2020 and Beyond»), à Vancouver (Canada) (11-12 décembre 2019).</p> <p>- La FAO a procédé à une évaluation du processus d'amendement des listes en vue de la dix-septième Conférence des Parties afin de juger de la valeur des informations fournies dans le cadre des propositions d'inscription d'espèces, du Groupe consultatif d'experts de la FAO et de l'analyse UICN-TRAFFIC. Les résultats ont été publiés en 2019 dans le rapport d'information établi à l'intention des Parties à la CITES portant sur le renforcement de la prise de décisions fondée sur des faits scientifiques s'agissant de l'inscription d'espèces marines sur les listes de la Convention («Informing CITES Parties: Strengthening science-based decision-making when listing marine species»), disponible à l'adresse suivante: https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/faf.12411.</p>
			X		<p>- Le rapport du Groupe consultatif d'experts a été présenté lors de la plénière de la dix-huitième Conférence des Parties à la CITES et lors d'une manifestation parallèle organisée par la FAO, avec la participation de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et de l'UICN.</p>
			X		<p>- La FAO a participé à la réunion régionale de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et a fait rapport à cette dernière sur la communication par le Groupe consultatif d'experts des informations destinées à aider les pays à élaborer leur position pour le vote qui aura lieu lors de la dix-huitième Conférence des Parties à la CITES. Voir: www.seafdec.org/regional-consultation-for-development-of-the-asean-seafdec-common-position-on-the-proposed-listing-of-commercially-exploited-aquatic-species-into-the-cites-appendices-convened-by-seafdec/.</p>
			X		<p>- Une évaluation des conséquences pour la pêche sri-lankaise de l'inscription des requins et des raies sur les listes de la CITES a été publiée. Voir: www.fao.org/3/ca5641en/CA5641EN.pdf.</p>
19	31	Le Comité s'est déclaré favorable à la coopération entre la FAO et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les		X	<p>La FAO a coopéré avec l'OMC et l'Université océanique de Shanghai à la mise en place d'un programme de formation continu sur le commerce international du poisson à l'intention des pouvoirs publics, des entreprises du secteur et d'autres parties prenantes. Par ailleurs, la FAO apporte un appui</p>

		questions générales relatives aux échanges commerciaux et, en particulier, sur la question des subventions à la pêche.				technique à l'OMC sur la question des subventions à la pêche.
20	32	Le Comité s'est félicité de l'adoption par la Conférence de la FAO, en juillet 2017, des Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises et a encouragé leur mise en œuvre afin d'harmoniser ces programmes et d'empêcher le commerce des produits issus de la pêche INDNR, tout en réduisant au maximum les obstacles techniques au commerce.	X			<p>- La FAO a appuyé plusieurs ateliers régionaux et internationaux destinés à faire mieux connaître les Directives, notamment: l'atelier «Commerce international du poisson, marchés et gouvernance», qui s'est déroulé à Shanghai (Chine) en décembre 2017, trois ateliers régionaux de la FAO à l'intention des petits États insulaires en développement (PEID) sur le thème «Commerce efficace du poisson et développement durable», qui ont eu lieu en 2018 à Victoria (Seychelles) pour les PEID d'Afrique et de l'océan Indien, à Auckland (Nouvelle-Zélande) pour les PEID du Pacifique et à Bridgetown (Barbade) pour les PEID des Caraïbes, le «Séminaire international sur les chaînes de valeur durables des produits comestibles de la mer: traçabilité», organisé par la FAO à Shanghai (Chine) en novembre 2018, et l'atelier de la FAO sur l'analyse des écarts aux fins de l'élaboration d'une stratégie et d'une feuille de route nationales pour la mise en œuvre efficace de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, tenu à San José (Costa Rica) en février 2019.</p> <p>- La FAO élabore actuellement un document contenant des indications pratiques qui fait partie intégrante du plan de mise en œuvre des Directives. Ce document fournira des explications approfondies sur les principaux aspects techniques et concrets des Directives ainsi que des éléments qui aideront les membres à définir des mesures commerciales de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR).</p> <p>- Les Directives ont été incluses dans le programme-cadre de la FAO à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, en association avec d'autres instruments, mécanismes, directives et outils. La section du questionnaire d'évaluation préliminaire consacrée aux mesures du ressort de l'État du marché a été actualisée de façon à mieux cerner la demande nationale en matière de renforcement des capacités au titre du programme-cadre de la FAO sur la lutte contre la pêche INDNR.</p>
				X		

Point 7 de l'ordre du jour: Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa neuvième session (Rome, 24-27 octobre 2017)						
21	36	Le Comité s'est déclaré favorable à l'initiative en faveur de la Croissance bleue, en tant que stratégie contribuant au développement durable de la pêche et de l'aquaculture, et a reconnu que la Vision commune de la FAO pour une alimentation et une agriculture durables constituait un cadre utile en vue de l'appui à une croissance durable de l'aquaculture.	X			- Une réunion internationale de haut niveau sur l'initiative mondiale Croissance bleue pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenue au Mexique les 27 et 28 novembre 2017.
			X			- Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique: un projet de développement de l'élevage intégré de crevettes de mangrove à l'appui de l'initiative Croissance bleue a été mis en œuvre dans les provinces côtières du sud du Viet Nam durant la période 2017-2018.
			X			- La conférence régionale «L'aquaculture aujourd'hui et demain: exploiter le potentiel» (Vérone [Italie], 16-17 mai 2019) a été organisée par l'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale (Eurofish) en coopération avec la CGPM.
			X			- Une manifestation parallèle sur l'aquaculture dans la perspective de l'économie bleue (MedFish4Ever, Marrakech [Maroc], 10 juin 2019) a été organisée par la CGPM.
			X			- L'atelier sur le thème «Aquaculteurs et organisations d'aquaculteurs – promouvoir les bonnes pratiques pour stimuler l'aquaculture responsable» (Pordenone [Italie], 20 février 2020) a été organisé par la CGPM en coopération avec la FAO, le Ministère italien des politiques agricoles, alimentaires et forestières et l'Associazione Piscicoltori Italiani (API [association des pisciculteurs italiens]).
				X		- Le Département des pêches et de l'aquaculture appuie l'élaboration de stratégies pour l'initiative Croissance bleue en Afrique et présentera la première approche approuvée (pour l'Afrique de l'Est) lors de la Conférence bleue à Djibouti – prévue à l'origine les 6 et 7 avril 2020, mais reportée en raison de la pandémie de covid-19 –, en vue de recueillir des recommandations supplémentaires pour l'adoption de cette approche dans d'autres régions/nations africaines.
			X			- La Vision commune de la FAO pour une alimentation et une agriculture durables et les actions présentées dans la publication «Transformer l'alimentation et l'agriculture pour réaliser les ODD» sont utilisées comme cadre pour élaborer des «Directives relatives au développement durable de l'aquaculture» ainsi qu'un mécanisme connexe de mise en œuvre: le «programme mondial intégré en faveur de la durabilité de l'aquaculture».

22	37	Le Comité a reconnu qu'il était de plus en plus nécessaire de mettre en œuvre des pratiques aquacoles optimales et a recommandé à la FAO d'élaborer des directives sur l'aquaculture durable, afin de donner des orientations au secteur.	X X X X	X	<p>- Le projet régional TCP/SEC/3701 en faveur des petits exploitants d'Asie centrale va élaborer des directives sur les bonnes pratiques en matière d'alimentation des poissons (2018-2020).</p> <p>- La résolution CGPM/41/2017/2 a établi des lignes directrices pour la simplification des processus d'autorisation et d'octroi de concessions pour l'aquaculture.</p> <p>- Une consultation d'experts consacrée à l'élaboration de directives sur l'aquaculture durable s'est tenue au Siège de la FAO du 17 au 20 juin 2019 et a réuni 15 experts, une personne-ressource et des membres du personnel de la FAO. Un plan de travail et une méthode ont ensuite été proposés lors de la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture, en août 2019. Le Sous-Comité a appuyé la proposition visant à organiser des consultations régionales. La première consultation régionale consacrée à l'élaboration des directives sur l'aquaculture durable s'est tenue en Afrique (Bamako [Mali]) les 29 et 30 novembre 2019 et a réuni 22 représentants gouvernementaux. Un rapport est disponible à l'adresse: www.fao.org/3/cb0280en/cb0280en.pdf</p> <p>- Des consultations mondiales et régionales ont été lancées en novembre 2019 en vue de réaliser des études de cas et de tirer des enseignements de l'expérience.</p> <p>- Des formations sur la gouvernance de l'aquaculture sont dispensées dans le cadre d'approches théoriques et pratiques qui intègrent les contributions de divers pays/régions afin d'affiner les directives techniques existantes.</p>
23	38	Le Comité a salué le projet de rapport sur l'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et a recommandé que le Secrétariat le mette au point sous sa forme finale, puis distribué largement.	X		Le rapport a été achevé et publié en août 2019, accompagné d'un résumé dans toutes les langues. Ces documents ont été diffusés aux coordonnateurs nationaux et peuvent être téléchargés sur le site web consacré aux ressources génétiques aquatiques.
24	39	Le Comité a recommandé à la FAO de mettre en place un système mondial d'information, notamment un registre		X	Un système mondial d'information est en cours d'élaboration. Un prototype financé par le Gouvernement allemand est actuellement mis au point. Un prototype de registre des organismes d'élevage sera en service au premier semestre 2021.

		des espèces, afin de suivre et d'évaluer l'état des ressources génétiques aquatiques intéressant l'aquaculture.				
25	40	Le Comité a mis en évidence les questions importantes concernant la biosécurité, la santé des animaux aquatiques et la résistance aux antimicrobiens. Il a recommandé à la FAO de poursuivre ses activités avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), a pris note de la mise au point de l'approche de gestion progressive visant à améliorer la biosécurité dans l'aquaculture et a indiqué qu'il fallait renforcer les capacités des membres pour qu'ils puissent mieux gérer les questions de biosécurité qui les concernent.	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Un atelier sur la santé animale et l'analyse des risques dans la pisciculture a été organisé par la CGPM à Larnaca (Chypre) en octobre 2018. - Une formation sur les pathologies des poissons a été organisée par la CGPM au centre de démonstration aquacole de Trébizonde en avril 2020. - Le Gouvernement des Émirats arabes unis et la FAO ont approuvé un projet financé par un fonds fiduciaire unilatéral qui comprend une composante visant à engager le pays dans une approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole, par une évaluation du secteur au regard de la biosécurité dans les élevages et par l'élaboration de directives. - Collaboration continue avec l'OIE: la deuxième réunion multipartite sur l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole, organisée par l'OIE, s'est tenue à Paris (France) en janvier 2019. Le rapport de la réunion est disponible à l'adresse: www.fao.org/documents/card/en/c/cb0745en. - Des délégués de l'OIE ont participé à la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture, qui s'est tenue à Trondheim en août 2019 (www.fao.org/3/ca7417t/CA7417T.pdf). - Des délégués de l'OIE ont participé à la table ronde consacrée à l'exploitation des enseignements tirés des réponses aux situations d'urgence liées aux maladies des animaux aquatiques (Moving Forward through Lessons Learned on Response Actions to Aquatic Disease Emergencies), tenue au Siège de la FAO du 16 au 18 décembre 2019. L'un des principaux résultats de cette rencontre est l'élaboration d'un projet d'arbre de décision pour le traitement des cas de mortalité de masse d'animaux aquatiques (titre provisoire), qui peut être considéré comme l'un des outils de l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole (www.fao.org/fishery/nems/41211/en). - Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique: la FAO, en collaboration avec le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique

				X	(RCAAP), a organisé en septembre 2018 une consultation régionale sur la résistance aux antimicrobiens liée à l'aquaculture en Asie.
				X	- Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique: un projet régional du PCT sur le renforcement des capacités en matière d'atténuation du risque de résistance aux antimicrobiens lié à l'aquaculture en Asie a été approuvé le 27 novembre 2018. Ses dates de début et de fin ont été fixées aux 1 ^{er} février 2019 et 31 juillet 2021.
			X	X	- La FAO, par l'intermédiaire de son groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens (dont font partie la Sous-Division de l'aquaculture et la Sous-Division chargée des questions relatives aux produits, aux échanges et à la commercialisation) élabore actuellement sa nouvelle stratégie concernant la résistance aux antimicrobiens, qui donnera lieu à une révision du plan d'action de la FAO dans ce domaine (2016-2020). Un document d'information est en cours d'élaboration, le Comité du Programme ayant rappelé lors de sa cent vingt-huitième session que le Conseil, à sa cent soixante-troisième session, avait invité le Comité des pêches à examiner cette nouvelle stratégie avant sa trente-quatrième session. En 2019, deux documents relatifs à la résistance aux antimicrobiens ont été publiés: FAO. 2019. <i>Aquaculture development – 8. Recommendations for prudent and responsible use of veterinary medicines in aquaculture</i> (Recommandations visant à une utilisation prudente et responsable des médicaments vétérinaires dans l'aquaculture). FAO, Directives techniques pour une pêche responsable. n° 5. Suppl. n° 8. Rome. www.fao.org/3/ca7029en/ca7029en.pdf . Smith, P. 2019. <i>The Performance of antimicrobial susceptibility testing programmes relevant to aquaculture and aquaculture products</i> (Performances des programmes de test de la susceptibilité antimicrobienne applicables à l'aquaculture et aux produits aquacoles). Circulaire sur les pêches et l'aquaculture de la FAO n° 1191. Rome, FAO. www.fao.org/3/ca6028en/ca6028en.pdf .
26	41	Le Comité a souligné qu'il était important de porter une attention de plus en plus grande à la production aquacole dans les zones continentales, à la diversification de l'aquaculture, à la		X	- La FAO a lancé l'élaboration des directives relatives au développement durable de l'aquaculture, ainsi que d'un mécanisme de mise en œuvre connexe, le «Programme mondial intégré en faveur de la durabilité de l'aquaculture».
				X	- Dans le cadre du «Programme mondial intégré en faveur de la durabilité de l'aquaculture», la Sous-Division de l'aquaculture (NFIA) élabore, en

		<p>protection de la biodiversité aquatique et des espèces locales, à l'élevage de sélection, ainsi qu'aux services de vulgarisation, afin d'appuyer le renforcement inclusif des chaînes de valeur. Il a souligné en outre qu'il était nécessaire d'améliorer l'image du secteur de l'aquaculture auprès des consommateurs.</p>		<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>veillant à consulter les Membres, un projet de plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques dans lequel le développement de ces ressources pour l'aquaculture est considéré comme un domaine prioritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement des Émirats arabes unis et la FAO ont approuvé un projet financé par un fonds fiduciaire unilatéral qui comprend une composante consacrée à l'étude du marché du poisson et à la définition des préférences des consommateurs et des caractéristiques recherchées au moment de l'achat, ainsi qu'une composante portant sur l'amélioration de la performance des systèmes aquacoles commerciaux à recirculation de l'eau pour la production de poisson dans les eaux intérieures. - Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique: un projet du PCT visant à favoriser l'autosuffisance en aliments pour poisson locaux destinés à l'aquaculture continentale a été mis en œuvre en Indonésie. - Des formations sur la production aquacole, les pratiques optimales, l'économie et la gouvernance ont été dispensées à l'intention d'exploitants en activité ou potentiels, de prestataires de services de vulgarisation et de projets d'aquaculture de petite ou moyenne ampleur mis en œuvre dans différents pays. De nouvelles espèces ont été sélectionnées pour l'aquaculture commerciale: <ul style="list-style-type: none"> - Kenya: production commerciale d'algues marines et élaboration de petits projets de démonstration (crabes, huîtres, poissons, crevettes) dans les canaux des mangroves. - Zambie: production commerciale de tilapia bien acceptée, et engagement plus important du secteur privé depuis le lancement du programme national de développement des entreprises aquacoles (Zambia Aquaculture Entreprise Development Project, ZAEDP). - Zanzibar (R.-U. de Tanzanie): holothuries, crabes de mangrove, chano et tilapia local, et production intégrée d'holothuries en association avec des algues marines et de crabes en cages en association avec des chanos. - Pays de la Méditerranée et de l'océan Indien: des formations sur l'amélioration de l'image des produits de l'aquaculture auprès des consommateurs ont été dispensées (CIHEAM – cours sur le développement durable des communautés côtières à Lecce [Italie]). - La FAO a organisé la cinquième édition des Journées maghrébines de l'aquaculture (Ifrane [Maroc], 2-4 juillet 2019), sur le thème «Aquaculture
--	--	---	--	-------------------------------------	--

					continentale: situations et perspectives». Cette manifestation visait à renforcer la collaboration et les capacités techniques des pays d'Afrique du Nord dans le domaine de l'aquaculture en eau douce. Pour promouvoir le développement durable du secteur et accroître les échanges de connaissances entre les États membres, il a été proposé lors de la réunion de créer un réseau sous-régional dédié au développement de l'aquaculture en eau douce, sous l'égide de l'Union du Maghreb arabe.	
				X	- La FAO apporte son aide au Gouvernement mauritanien par l'intermédiaire du projet TCP/MAU/3801 («Management of water bodies for the production and marketing of aquaculture products and inland fisheries in Mauritania») consacré à la gestion des masses d'eau pour la production et la commercialisation des produits de l'aquaculture et de la pêche continentale en Mauritanie. Ce projet est axé sur la promotion et le développement de l'aquaculture en eau douce dans les masses d'eau à proximité du fleuve Sénégal.	
				X	- Un nouveau projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) destiné à <i>renforcer la gestion et la gouvernance aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale dans les écosystèmes marins côtiers au Chili</i> (GCP/CHI/044/GFF) sera opérationnel en 2021.	
27	42	Le Comité a pris note de l'importance des échanges de connaissances entre les États membres, en particulier dans le cadre des réseaux régionaux et de la coopération Sud-Sud, et, plus précisément, a recommandé à la FAO de poursuivre ses travaux sur le développement de l'aquaculture dans les petits États insulaires en développement (PEID).	X	X	X	- Deux centres de démonstration aquacole pour la mer Noire ont été créés en Roumanie et en Turquie par la CGPM, en collaboration avec les pays hôtes, et quatre formations ont été organisées. Pendant la pandémie de covid-19, la CGPM a lancé une initiative en ligne relative à ces centres et trois cours ont été dispensés durant trois semaines par plus de 15 experts de Roumanie et de Turquie. Ces cours ont été suivis par plus de 4 000 personnes dans le monde.
				X	- Un projet d'algoculture a été élaboré pour le Cabo Verde dans le cadre du fonds fiduciaire Chine-FAO pour la coopération Sud-Sud.	
				X	- Une assistance a été apportée au Cabo Verde dans le cadre d'un programme en faveur de l'économie bleue financé par un fonds fiduciaire unilatéral.	
				X	- Des stratégies nationales de développement de l'aquaculture commerciale ont été élaborées pour cinq pays insulaires du Pacifique dans le cadre du réseau l'Association micronésienne pour l'aquaculture durable ainsi que pour Kiribati, sous la forme de documents d'orientation visant à favoriser un développement durable et économiquement viable de	

					leur aquaculture. Des possibilités de partage de connaissances ont également été offertes aux pays de l'Association micronésienne pour l'aquaculture durable et à Kiribati dans le cadre d'un forum régional consacré à l'examen et à l'élaboration d'une stratégie régionale de développement de l'aquaculture commerciale en Micronésie.
28	43	Le Comité s'est déclaré préoccupé du rôle des certifications sur les marchés nationaux et internationaux et a souligné qu'il fallait renforcer les capacités des petits producteurs pour qu'ils puissent obtenir des certifications et obtenir ainsi un accès plus sûr et facilité aux marchés. Il a en outre précisé que les certifications ne devaient pas créer inutilement des obstacles techniques au commerce.	X	X	<p>- Une séance a été consacrée à la certification lors du symposium de la CECPAI sur la sécurité sanitaire et la conservation des aliments pour les pêches continentales et l'aquaculture (Symposium on Food Safety and Conservation for Inland Fisheries and Aquaculture) tenu à Dresde (Allemagne) en septembre 2019.</p> <p>- La FAO, avec l'appui du Fonds fiduciaire japonais, a élaboré en 2018 l'étude «Seafood certification and developing countries: Focus on Asia» (certification des produits comestibles de la mer et pays en développement: gros plan sur l'Asie). Des systèmes de certification et d'écoétiquetage ont été examinés et des recommandations ont été formulées à partir d'études de cas afin de guider le soutien apporté par les pays en développement à leur secteur de la pêche et de l'aquaculture pour l'obtention de certifications et l'amélioration de l'accès aux marchés. La FAO a coorganisé en mai 2019 un atelier sur la norme de durabilité chinoise relative aux produits comestibles de la mer pour une pêche responsable («Chinese seafood sustainability standard for responsible fisheries»), et y a apporté des contributions techniques. L'atelier a apporté l'expertise de la FAO et de la communauté internationale pour appuyer le processus d'évaluation engagé par la Chine en vue d'élaborer un système national d'écoétiquetage et a contribué à mettre en évidence les défis à surmonter et les mesures potentielles à prendre pour parvenir à une pêche responsable et durable en Chine. Par ailleurs, toujours avec le soutien du Fonds fiduciaire japonais, une étude intitulée <i>Promoting Sustainable Seafood Production and Trade: Global Sustainable Seafood Initiative and Beyond</i> (Promotion de la production et du commerce durables de produits comestibles de la mer – Initiative internationale pour les produits de la mer durables et autres activités) a été réalisée en 2020. Cette étude se penche sur certaines des difficultés que rencontrent les entreprises de pêche et les fermes aquacoles non certifiées en examinant les applications de l'outil d'évaluation comparative de l'Initiative internationale pour les produits de la mer durables (GSSI), et notamment les orientations pour l'élaboration de systèmes nationaux d'écoétiquetage et de certification en aquaculture. Une autre étude prévue pour 2020-2021 s'intéressera aux défis et possibilités liés à</p>

					la certification en aquaculture dans les pays en développement.
29	44	Le Comité a appuyé la demande formulée par les membres du Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), à savoir d'organiser une conférence mondiale sur l'aquaculture en 2020, et a demandé à la FAO de collaborer aux préparatifs de cette rencontre, en s'appuyant sur les expériences positives des conférences similaires qui se sont tenues en 2000 et 2010.		X	Le Ministère chinois de l'agriculture et des affaires rurales a proposé d'accueillir la conférence mondiale sur l'aquaculture de 2020 à Shanghai (Chine), du 26 au 30 octobre. Les organisateurs (FAO, RCAAP et Ministère chinois de l'agriculture et des affaires rurales) ont décidé d'un commun accord de repousser la conférence, qui doit désormais se tenir du 22 au 27 septembre 2021.
30	45	Le Comité a noté combien il était important de promouvoir l'aquaculture, en particulier en Afrique.	X		- L'Union européenne (UE) et la FAO ont renforcé leurs activités sur l'aquaculture et des projets ont été élaborés pour le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie (10 millions d'euros dans le cadre du programme TrueFish).
			X		- Le projet ACP4FISH (40 millions) comprend des projets nationaux concernant en particulier la filière aquacole (tilapias et poissons-chats au Nigéria, huîtres au Sénégal).
			X		- À Cabo Verde, une Charte pour la promotion de la croissance bleue a été adoptée pour développer une économie bleue autour de secteurs spécifiques, dont la pêche, le tourisme et l'écotourisme, les énergies renouvelables, les transports, les infrastructures et le transport maritime. Des ressources sont mobilisées avec l'aide de la FAO.
			X		- Au Gabon, le Ministère de l'économie et des finances a lancé l'élaboration d'une étude prospective sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture et a demandé l'aide de la FAO et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour mobiliser une expertise nationale et internationale à l'appui de ce processus. Cette demande est conforme aux priorités du Cadre de programmation par pays de la FAO.
			X		- Plus récemment, un projet relatif à une initiative d'aquaculture intégrée au Mozambique a été élaboré dans le cadre d'un protocole d'accord avec un partenaire local – FDC (Fundação para o

					<p>Desenvolvimento da Comunidade); il sera intégralement financé par la FAO.</p>
				X	<p>- La FAO a lancé l'élaboration des directives relatives au développement durable de l'aquaculture et d'un mécanisme de mise en œuvre connexe, le «Programme mondial intégré en faveur de la durabilité de l'aquaculture». Un premier atelier pour la région Afrique s'est tenu les 29 et 30 novembre 2019 à Bamako (Mali) (rapport disponible à l'adresse: www.fao.org/3/cb0280en/cb0280en.pdf).</p>
				X	<p>- La Sous-Division de l'aquaculture (NFIA) a mis en œuvre avec WorldFish une plateforme conjointe sur les ressources génétiques aquatiques axée sur les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). La plateforme organise des réunions une à deux fois par an, et recherche actuellement des fonds pour poursuivre ses activités.</p>
			X		<p>- Élaboration d'un projet pour la Zambie La FAO s'est associée à la Banque africaine de développement (BAfD) et à WorldFish pour aider le Ministère zambien de la pêche et de l'élevage à mettre en œuvre le Projet de promotion des entreprises aquacoles. Le projet est financé par la BAfD et le Gouvernement zambien. L'appui de la BAfD consiste en un prêt à la République de Zambie aux fins d'augmentation de la production aquacole et de création de possibilités d'emplois pour les jeunes et les femmes. Le projet vise à stimuler le développement du sous-secteur de l'aquaculture de manière à en faire un débouché viable et inclusif pour les entrepreneurs et d'améliorer les moyens d'existence sur toute la chaîne de valeur aquacole. Concrètement, le projet i) appuie et favorise un accès fiable à des marchés d'intrants et d'extrants de qualité; ii) permet d'accéder à des financements à des tarifs compétitifs sur la base du partage des risques; et iii) soutient la mise en place d'une infrastructure porteuse. La FAO contribue au projet en fournissant une assistance technique en matière de technologies aquacoles, de techniques de transformation et de gestion de la santé des animaux aquatiques, tandis que la recherche et le développement des connaissances sont soutenus dans le cadre de la collaboration avec WorldFish et les universités nationales. Ce projet est à l'origine de l'élaboration d'un projet similaire du Gouvernement malawien, financé par la BAfD (10 millions d'USD).</p>
		Il s'est dit favorable au transfert du Réseau	X		<p>- Le Secrétariat du Réseau aquacole régional pour l'Afrique a été transféré au BIRA de l'UA en 2019.</p>

		aquacole régional pour l'Afrique au Bureau interafricain des ressources animales (BIRA) de l'Union africaine (UA) et a demandé à la FAO de continuer à soutenir le réseau.				
Point 8 de l'ordre du jour: Gouvernance de la pêche et des océans						
Point 8.1 de l'ordre du jour: Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR)						
31	48	Les membres ont fait état des problèmes qu'ils rencontraient dans la lutte contre la pêche INDNR et ont demandé à la FAO de fournir une assistance technique supplémentaire afin d'améliorer leur action en tant qu'États côtiers, États du pavillon, États du marché, États où a lieu la transformation et États du port.	X			<p>- En 2017, la FAO a lancé son programme mondial à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ainsi que des instruments internationaux complémentaires (le Programme). Au mois d'août 2020, le Programme avait aidé: i) 33 États en développement à formuler des stratégies et plans d'action nationaux aux fins de la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et des instruments internationaux complémentaires de lutte contre la pêche INDNR; ii) 18 États en développement à remanier leurs politiques et législation nationales et 13 États en développement à actualiser leurs systèmes et procédures de suivi, de contrôle et de surveillance en vue de les aligner sur les exigences de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et des instruments internationaux complémentaires; iii) 54 fonctionnaires de 16 États en développement à suivre une formation juridique sur le droit international de la pêche et 24 fonctionnaires de sept pays à bénéficier d'une formation sur les processus de suivi, de contrôle et de surveillance et les inspections portuaires; iv) quatre États à accueillir des séminaires nationaux sur l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port.</p> <p>- Dans le cadre du Programme, la FAO a élaboré des produits techniques destinés à être utilisés comme documents de référence, ainsi que des ressources pour le renforcement des capacités des États en matière de lutte contre la pêche INDNR. Ces différentes ressources comprennent: 1) une liste de contrôle complète des responsabilités des États du pavillon, États côtiers et États du port au regard de la lutte contre la pêche INDNR; 2) une liste de contrôle des mesures et dispositions juridiques que les États doivent intégrer dans leur législation nationale pour combattre efficacement la pêche INDNR; 3) une liste de contrôle des procédures et systèmes de suivi, contrôle et surveillance que les États doivent intégrer dans les opérations nationales de lutte contre la pêche INDNR pour en accroître l'efficacité, et 4) un document</p>

					d'orientation sur la mise en œuvre par les États de programmes de documentation des prises au niveau national. Les titres exacts de ces documents n'ont pas été encore arrêtés. Leur publication est prévue pour le courant du premier trimestre de 2021.
32	51	Le Comité a salué les travaux que la FAO menait afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, ses instruments complémentaires et des moyens de lutte contre la pêche INDNR, ou à prendre des mesures dans ce sens. Il a encouragé la poursuite de la coopération et de la coordination avec les États, ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales concernées, dans des initiatives complémentaires de renforcement des capacités.	X	X X	<p>- Une manifestation a été organisée en marge de la dixième session de la CORÉPÊCHES (9-11 juillet 2019), en coopération avec la FAO et des technologies de pêche pour permettre aux représentants des pays membres de la Commission de se faire une idée précise de la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et du rôle important que joue cet accord dans la lutte contre la pêche INDNR et dans la concrétisation de l'ODD 14.</p> <p>- Les parties à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, à leur deuxième réunion, ont encouragé la FAO à poursuivre ses travaux d'élaboration d'un portail mondial consacré au renforcement des capacités de lutte contre la pêche INDNR et destiné à rassembler des informations sur les initiatives menées dans le monde entier dans ce domaine en vue d'améliorer la coordination et la cohésion entre les différents acteurs. Le portail a été achevé et il est en phase de test interne.</p> <p>- Par ailleurs, en complément de l'élaboration du portail mondial, la FAO s'est efforcée de lancer et de coordonner des activités de renforcement des capacités avec un certain nombre d'acteurs, dont la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC), l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad), la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne (DG MARE), l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP), l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère des États-Unis d'Amérique (NOAA) et l'organisation non gouvernementale Stop Illegal Fishing, entre autres.</p>
33	52	Le Comité s'est félicité des discussions initiales menées par les Parties sur les mécanismes d'échange d'informations à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et a recommandé que l'on tire profit des mécanismes régionaux		X	Un prototype de système mondial d'échange d'informations dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port est en cours d'élaboration et sera présenté à la troisième réunion du groupe de travail technique sur l'échange d'informations.

		existants lors de la mise au point d'un mécanisme mondial d'échange d'informations dans le cadre de l'Accord, afin d'éviter le doublonnage d'activités.			
34	53	Le Comité a recommandé que le Fichier mondial soit développé, en particulier pour permettre le versement automatique de données provenant d'autres systèmes de suivi, contrôle et surveillance.		X	Une nouvelle version du système d'information du Fichier mondial sera publiée en 2021; elle comprendra un certain nombre de nouvelles fonctionnalités, dont un transfert automatique de données.
35	55	Le Comité a accueilli favorablement l'étude mondiale que la FAO réalisait sur les transbordements et a demandé que des études approfondies soient menées sur cette question, afin d'étayer la mise au point de directives sur les pratiques optimales en matière de réglementation, suivi et contrôle des transbordements.	X	X	<p>- Une étude mondiale approfondie sur les transbordements doit être publiée avant la trente-quatrième session du Comité des pêches; elle comprendra une liste de points relatifs à l'élaboration de futures directives sur les transbordements.</p> <p>- Une série de webinaires régionaux seront organisés par la FAO pour diffuser les résultats de l'étude mondiale et favoriser des discussions supplémentaires sur ce sujet avant la trente-quatrième session du Comité des pêches.</p>
36	56	Le Comité a exprimé son soutien aux activités de la FAO qui contribuaient à l'élaboration de directives techniques applicables à l'évaluation de l'ampleur et de la distribution géographique de la pêche INDNR et a noté l'importance de ces directives pour que l'on puisse élaborer des estimations cohérentes et fiables, déterminer des tendances		X	L'élaboration du troisième volume des directives techniques, un guide pratique étape par étape d'estimation de l'ampleur de la pêche INDNR, a été lancée.

		nationales, régionales et mondiales et mesurer les incidences de la pêche INDNR.			
37	57	Sachant que certaines subventions peuvent contribuer à la surcapacité, à la surpêche et à la pêche INDNR, le Comité a demandé que la FAO continue de formuler des avis techniques dans le cadre des négociations en cours au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche.		X	La FAO a participé aux négociations de l'OMC sur les subventions ainsi qu'aux réunions techniques connexes et a formulé des avis techniques sur la gestion des pêches, la gouvernance, les échanges commerciaux, la pêche INDNR et d'autres questions pertinentes. Du fait de la pandémie de covid-19, la réunion ministérielle de l'OMC de 2020 a été reportée, et le rythme des réunions permanentes des membres de l'OMC consacrées aux subventions à la pêche a changé. Le nouveau texte de négociation récemment proposé par le Président du Groupe de négociation sur les règles de l'OMC devrait néanmoins impulser une dynamique positive pour 2020. La FAO poursuit son appui technique lors des manifestations à Genève dans des domaines liés au processus de négociation, en particulier sur la pêche INDNR, la surpêche et la surcapacité, en collaboration avec d'autres organisations internationales ou à la demande de l'OMC.
38	58	Reconnaissant les liens entre la pêche INDNR, la sécurité en mer et les mauvaises conditions de travail dans certains domaines du secteur de la pêche, le Comité s'est félicité de la coopération en cours entre l'Organisation maritime internationale (OMI), le Bureau international du Travail (BIT/OIT), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la FAO sur la pêche INDNR et les questions connexes, et a encouragé la poursuite d'initiatives conjointes.	X	X	<p>- La quatrième session du Groupe de travail mixte FAO/OIT/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes a été organisée par l'intermédiaire du Secrétariat mixte des trois organisations à Torremolinos (Espagne), du 23 au 25 octobre 2019 immédiatement après la Conférence ministérielle de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, tenue du 21 au 23 octobre 2019.</p> <p>- Des réunions bilatérales régulières ont été tenues avec l'OIT, l'OMI et l'ONUDC. La FAO a participé activement à des réunions et ateliers sur cette question et y a invité l'OIT, l'OMI et l'ONUDC.</p> <p>- La FAO a contribué aux formations de l'OMI et a invité l'OIT, l'OMI et l'ONUDC à participer à ses propres formations.</p> <p>- La FAO continue de faire fond sur la coopération et la communication en place avec l'OIT, l'OMI et l'ONUDC dans les principaux domaines de travail touchant la pêche INDNR, la sécurité en mer, la gouvernance, la promotion des filières, les échanges dans le secteur de la pêche et des questions connexes. L'Organisation s'est efforcée de trouver des possibilités d'action commune pour augmenter les synergies dans les différentes initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités menées en faveur des membres. Dans le cadre du programme mondial de renforcement des capacités élaboré par la</p>

						FAO pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port ainsi que des instruments internationaux et mécanismes régionaux complémentaires de lutte contre la pêche INDNR, la FAO et l'ONU DC continuent de coopérer dans les domaines liés aux examens de la législation, au renforcement des capacités, à l'élaboration de produits axés sur les connaissances et à la sensibilisation afin d'aider les membres à consolider leurs cadres de gouvernance des pêches et leurs capacités de mise en application. Conformément à l'esprit de ses travaux en cours sur le développement de chaînes de valeur durables dans la pêche et l'aquaculture, la FAO va continuer de réfléchir aux activités qui pourraient être menées conjointement et de coordonner les efforts pour renforcer les capacités institutionnelles et les cadres réglementaires et améliorer le partage des informations et la coopération, au profit d'une plus grande transparence et d'une gestion durable des pêches et des ressources marines.
Point 8.2 de l'ordre du jour: Gouvernance de la pêche à petite échelle et de la pêche artisanale						
39	61	Le Comité a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, notamment leur intégration dans la législation, les politiques et autres initiatives, et a encouragé la poursuite des travaux au titre du Programme-cadre de la FAO sur la pêche artisanale, aux niveaux mondial, régional et national.	X	X		<ul style="list-style-type: none"> - Un point sur la situation sera intégré dans le document du Comité des pêches sur la session consacrée à la pêche artisanale. - Un Plan d'action régional sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire a été adopté par les parties contractantes et parties coopérantes non contractantes de la CGPM en 2018 pour mettre en application les Directives sur la pêche artisanale dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire, et un processus de consultation a été mené en 2019 pour définir et planifier des priorités et des mesures concrètes à court et moyen termes en vue de mettre en œuvre le Plan d'action régional.
40	62	Le Comité a demandé à la FAO de poursuivre l'élaboration d'un système de suivi de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, de faire rapport sur les progrès accomplis à cet égard et d'apporter son soutien aux initiatives nationales, sous-régionales et régionales, en particulier par l'intermédiaire des comités nationaux.	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Des avis d'experts ont été sollicités en 2019-2020. Le projet de rapport sera publié dès que possible. - Une consultation électronique a été organisée début 2020 pour demander les contributions des parties intéressées sur les aspects les plus importants des Directives dont il convient d'effectuer un suivi et sur les méthodes appropriées. - Un atelier d'experts est envisagé en 2021. - Un chargé de recherche commun avec le WorldFish Centre a été recruté dans le cadre d'un protocole d'accord existant.

			X			- Un outil de cartographie a été élaboré pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action régional sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire (de même que celle des Directives sur la pêche artisanale) (CGPM).
41	64	Le Comité a souligné qu'il était nécessaire de reconnaître et de prendre en compte le rôle particulier des femmes et la vulnérabilité des communautés et minorités autochtones et locales dans le secteur de la pêche artisanale.		X		Lancement en Tanzanie et à Oman d'activités visant à autonomiser les femmes, en collaboration avec le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC) et le Centre de gestion des ressources et d'études environnementales (CERMES); étude thématique sur les populations autochtones en cours d'élaboration en vue de son intégration dans l'étude «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles» (HH2); réseau consultatif sur la parité hommes-femmes établi pour l'étude HH2; intégration de l'Alliance des pêcheurs artisanaux autochtones d'Amérique centrale dans le groupe de travail de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA) chargé des Directives sur la pêche artisanale; appui au séminaire sur les peuples autochtones de l'Arctique.
42	65	Le Comité a encouragé la FAO à contribuer au renforcement des capacités et à fournir une assistance technique au secteur de la pêche artisanale, notamment sur les questions socioéconomiques et de parité hommes-femmes, ou encore sur des défis propres au secteur comme les activités après récolte/capture et la collecte de données.		X		- Des projets axés sur les activités après récolte/capture et les femmes ont démarré au Ghana, au Malawi, en Ouganda et en Sierra Leone en 2020.
				X		- Des projets à l'appui des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale ont été lancés à Madagascar et en Namibie en 2020.
				X		- D'autres projets liés à la pêche artisanale ont débuté au Myanmar et aux Philippines.
				X		- Un outil d'aide à la mise au point d'un Plan d'action national pour la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et une formation connexe sont en cours d'élaboration.
			X			- Un cours de formation sur les Directives sur la pêche artisanale est en préparation.
			X			- Une formation sur les approches transdisciplinaires de la pêche artisanale a été mise au point, et une formation des formateurs a été menée en 2019.
			X			- Cinquante-huit études de cas nationales ont été réalisées dans le cadre de l'étude «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles» (HH2), des méthodes appropriées ont été mises au point et une formation électronique a été élaborée.
43	66	Le Comité a souligné combien il importait de concrétiser la cible 14.b des ODD, visant à		X		- Le document technique sur le chapitre 7 des Directives sur la pêche artisanale a été achevé; une session du Sous-Comité du commerce du poisson a été consacrée à la pêche artisanale en 2019; un atelier

		garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés, et a encouragé la FAO à aider les membres dans la même optique en ce qui concerne les ressources halieutiques continentales.	X	X	<p>régional sur la cible 14.b des ODD a été organisé pour la région Pacifique en 2019; un atelier régional sur la cible 14.b est envisagé pour la région Asie en 2021.</p> <p>- Des directives pour l'établissement de rapports sur l'indicateur 14.b.1 des ODD pour la région Pacifique sont en voie d'achèvement.</p> <p>- Des ateliers régionaux ont été organisés pour appuyer l'application des Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et des Directives sur la pêche artisanale; ils ont permis de partager des connaissances et d'éclairer l'élaboration d'orientations pratiques sur les droits fonciers, les droits d'accès et les droits des usagers s'agissant des pêches marines et continentales: atelier régional sur les droits fonciers, les droits d'accès et les droits des usagers sur les Grands Lacs et les eaux continentales du monde (Regional Workshop on Tenure, Access and User Rights of the Great Lakes and Inland Water Bodies of the World, 2020). Rapport à paraître.</p>
44	67	Le Comité a reconnu que l'on ne disposait que d'une quantité limitée de statistiques sur la pêche artisanale. Il a salué les efforts de la FAO visant à évaluer les pêches marines et continentales et a préconisé que les systèmes de collecte de données statistiques continuent d'être améliorés, afin d'étayer les politiques nationales et les futures éditions du rapport sur <i>La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture</i> , y compris la mise au point de pratiques optimales de gestion des pêches continentales et un plan pour la mise en œuvre des Dix étapes pour des pêches continentales responsables. Le Comité a également indiqué qu'il attendait avec intérêt les		X	<p>L'étude «Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles» est en cours d'élaboration, et doit être publiée début 2021.</p>

		résultats de l'étude Hidden Harvest 2 (HH2) sur l'exploitation cachée, prévus pour 2020.				
45	69	Le Comité s'est félicité de la proclamation de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022), a invité à envisager des coopérations et des soutiens à l'organisation des célébrations et a demandé à la FAO d'élaborer un plan de travail à cet effet.		X		Équipe interne spéciale pour l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, adresse de messagerie dédiée, page web, identité visuelle et supports de communication créés, Comité directeur international mis en place, Comité de coordination de l'Atlantique Centre-Ouest pour l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales établi en 2020 et élaboration du plan de travail en cours.
46	71	Le Comité a réservé un accueil favorable au Programme de travail mondial visant à approfondir les connaissances relatives aux approches fondées sur les droits dans le secteur de la pêche, qui est de nature à faciliter la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et, plus généralement, la formalisation de l'amélioration de l'accès à la pêche et des droits aux ressources dans le secteur de la pêche. Il a indiqué que ces éléments étaient des facteurs essentiels à la sécurité alimentaire et qu'ils étaient de nature à réduire les conflits dans le secteur de la pêche artisanale.	X		X	<p>- Des ateliers régionaux ont été organisés pour appuyer l'application des Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et des Directives sur la pêche artisanale; ils ont permis de partager des connaissances et d'éclairer l'élaboration d'orientations sur les droits fonciers, les droits d'accès et les droits des usagers s'agissant des pêches marines et continentales:</p> <p>ateliers régionaux sur les droits fonciers, les droits d'accès et les droits des usagers organisés pour les pays 1) d'Asie du Sud-Est et du golfe du Bengale (2019), 2) d'Amérique latine et des Caraïbes (2019). Les rapports sont disponibles à l'adresse www.fao.org/documents/card/en/c/CA7066EN/ ou à paraître.</p> <p>- Atelier régional sur les droits fonciers, les droits d'accès et les droits des usagers sur les Grands Lacs et les eaux continentales du monde (Workshop on Tenure, Access and User Rights of the Great Lakes and Inland Water Bodies of the World, 2020). Rapport à paraître.</p>
47	72	Le Comité a pris note des préparatifs de la conférence sur les droits fonciers et les droits des usagers dans le secteur de la pêche (UserRights 2018), qui	X			- La Conférence UserRights 2018 (www.fao.org/about/meetings/user-rights/fr/) a bien été tenue (compte rendu aux adresses www.fao.org/documents/card/en/c/ca6967en et www.fao.org/fishery/static/tenure-user-rights/index.htm). Les deux principaux résultats de la conférence sont:

		se tiendra à Yeosu (République de Corée). Il a salué en outre la proposition visant à élaborer une base de données qui permettrait d'étayer une approche fondée sur les droits dans le domaine de la pêche et a invité la FAO à appuyer le renforcement des capacités en vue de la mise en place de régimes fonciers justes et équitables.	X			<p>- Des demandes d'activités sur le terrain en vue de créer des systèmes de gestion des pêches fondés sur les droits et un appel à élaborer des directives volontaires sur les droits fonciers et les droits d'usage dans le secteur de la pêche. Par la suite, les Amis de UserRights ont demandé à la FAO de travailler sur des orientations destinées à appuyer le renforcement des capacités touchant aux régimes fonciers.</p> <p>- Renforcement des capacités en cours sur les droits fonciers, les droits d'accès et les droits des usagers, au moyen de séances de partage de connaissances lors de réunions régionales et de l'élaboration d'orientations pratiques sur le sujet.</p>
Point 8.3 de l'ordre du jour: Processus de portée mondiale et régionale relatifs aux océans						
48	73	Le Comité a réaffirmé le rôle du Comité des pêches en tant que principal lieu de débat international sur les politiques à suivre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que l'adoption d'instruments de politique. Il s'est félicité de la participation de la FAO aux nombreux forums internationaux sur les océans en ce qui concerne les pêches et l'aquaculture et a demandé que l'Organisation participe davantage à ces rencontres internationales.	X			<p>Manifestations en marge de la quarante-sixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), notamment: SE120 Treasures of the oceans and inland waters – ensuring food security and nourishing nations: Gaining and sharing knowledge in the Decade of Action on Nutrition. From healthy waters to healthy people (Trésors des océans et des eaux intérieures – assurer la sécurité alimentaire et nourrir les peuples: constituer et partager des connaissances lors de la Décennie d'action pour la nutrition. Des eaux saines pour des personnes en bonne santé). Voir www.fao.org/cfs/home/plenary/cfs46/cfs46se/se120/fr/.</p>
49	75	Le Comité s'est dit préoccupé par le tarissement du Fonds d'assistance des Nations Unies créé au titre de la partie VII de l'Accord sur les stocks de poissons et a encouragé une reconstitution du Fonds, qui pourrait être facilitée par une révision du mandat et		X		<p>La FAO a reçu la contribution de la Nouvelle-Zélande, mais a besoin d'un soutien supplémentaire des membres pour rendre le Fonds totalement opérationnel.</p>

		des conditions de ce dispositif.			
50	78	Le Comité a encouragé la FAO et les autres organes sectoriels, régionaux et mondiaux s'intéressant aux pêches, notamment les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et autres organes régionaux des pêches (ORP), à contribuer davantage aux négociations. Il a encouragé en outre les membres à envoyer des représentants de leur secteur de la pêche.		X	Coordination et facilitation de la participation des ORGP aux sessions de la Conférence intergouvernementale sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale sur la période 2018-2020, avec notamment l'organisation de sept manifestations parallèles avec des ORGP durant les sessions 1 à 4 et la participation en tant qu'intervenants à six manifestations en marge des sessions de la Conférence.
51	79	Le Comité s'est réjoui de l'appui apporté par la FAO à la CDB pour atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité et a salué sa participation au cadre post-2020 de la Convention. Il a demandé à la FAO de poursuivre ses activités relatives aux outils de gestion par zone et sa collaboration avec les autres organisations travaillant sur la question. Il a demandé en outre à la FAO de continuer à coopérer avec les organes de la CDB et avec le PNUE afin de favoriser l'établissement de mécanismes de coordination formels entre les organes régionaux des pêches et le Programme pour les mers régionales.	X	X	<p>- La FAO a continué de travailler aux côtés du Secrétariat de la CDB et a participé et contribué aux réunions organisées sous l'égide de la CDB. La FAO poursuit en particulier son soutien aux activités menées par le Secrétariat de la CDB pour intégrer d'autres mesures efficaces de conservation par zone dans les rapports nationaux sur l'objectif 11 d'Aichi, ainsi qu'à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. En mai 2019, la FAO a hébergé une réunion d'experts consacrée à la définition d'autres mesures efficaces de conservation par zone dans le secteur de la pêche et a établi un rapport de réunion résumant les défis et difficultés spécifiques liés à ce secteur.</p> <p>- Un partenariat dynamique a été noué avec le Secrétariat de la CDB et le PNUE pour mettre en œuvre le Dialogue mondial de l'Initiative pour un océan durable avec les organisations maritimes régionales et les organes régionaux des pêches (Sustainable Ocean Initiative Global Dialogue with Regional Sea Organizations and Regional Fishery Bodies).</p> <p>- La FAO a participé, en tant que Secrétariat du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches, à la réunion annuelle de 2019 des organisations maritimes régionales organisée par le PNUE.</p> <p>- Parmi les ORP établis par la FAO: La CGPM continue de suivre l'évolution des travaux en coordination avec la Division des pêches (NFI), pour mettre en avant, comme pratique optimale à l'échelle</p>

					régionale, sa coopération continue avec le PNUE dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée.
52	82	Le Comité a appelé la FAO à poursuivre sa collaboration avec les ORP et les ORGP, a félicité l'Organisation pour l'appui fourni au Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches, et a souligné le rôle important qu'elle avait joué dans la facilitation de la coordination et le partage de l'expérience acquise par les ORP. Il a recommandé que la FAO alloue davantage de ressources aux travaux du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches.		X	Un soutien en nature et des ressources essentielles minimales ont été apportés au Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches.
53	83	Le Comité a demandé à la FAO de continuer à appuyer la réorientation du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) et de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), d'organes consultatifs à organismes de gestion, de faciliter le renforcement de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES) et d'apporter son aide à la création de l'Organisation de gestion de la pêche et de l'aquaculture en mer Rouge et dans le golfe d'Aden.		X X X X	<p>- Un appui a été apporté à la CORÉPÊCHES pour l'élaboration de nouvelles mesures de conservation et de gestion et pour la création d'un cadre de coopération avec l'organisation maritime régionale compétente (Organisation régionale pour la protection du milieu marin, ROPME).</p> <p>- Une assistance a été apportée à la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), dans le cadre de son processus de transformation en organisation régionale des pêches/accord régional, et à la Commission de la petite pêche, de la pêche artisanale et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPPESAALC), durant l'examen de son mandat.</p> <p>- La version préliminaire de l'accord portant création de l'Organisation de gestion de la pêche et de l'aquaculture en mer Rouge et dans le golfe d'Aden a été élaborée et présentée aux pays concernés.</p> <p>- COPACO: appui apporté lors de la dix-septième session de la COPACO, avec trois documents de réunion sur l'amélioration des statistiques et des données, les questions de renforcement des capacités et des informations sur l'état des pêches de la Commission.</p> <p>- COPACE: contribution au projet PESCAO sur les questions de gouvernance et de renforcement des capacités en matière de statistiques et de données, et</p>

			X		<p>poursuite du soutien à la base de données statistiques régionale du COPACE et à l'actualisation de l'état des stocks et des pêches dans le Système de suivi des ressources halieutiques et des pêcheries.</p> <p>- Session du groupe de travail du COPACE sur la pêche artisanale tenue en 2018; suivi en cours conformément au plan de travail.</p> <p>- CORÉPÊCHES: appui apporté lors de la dixième session de la CORÉPÊCHES, avec deux documents de réunion sur les exigences minimales en matière de données et le Système de suivi des ressources halieutiques et des pêcheries, ainsi qu'une manifestation parallèle consacrée à ce système.</p>
Point 9 de l'ordre du jour: Programme de développement durable à l'horizon 2030					
54	87	Le Comité, qui a noté que les membres étaient responsables de l'établissement des rapports sur les ODD, a reconnu que la FAO était la principale institution des Nations Unies chargée de la pêche (marine et en eau douce) et de l'aquaculture et qu'elle jouait un rôle important en aidant les autorités compétentes à suivre les progrès accomplis au regard de l'ODD 14, ainsi que des autres objectifs du Programme 2030.	X	X	<p>- Deuxième cycle de rapports des pays sur les indicateurs 14.6.1 et 14.b.1 des ODD facilité par le questionnaire relatif au Code de conduite pour une pêche responsable.</p> <p>- Cadre de l'ODD 14 associé à deux nouveaux indicateurs de niveau 1 (14.4.1, 14.7.1), et deux indicateurs de niveau 2 (14.6.1, 14.b.1).</p> <p>- Dans le contexte de la Déclaration de Malte MedFish4Ever, qui s'inscrit dans le prolongement des objectifs de l'ODD 14, la CGPM a aidé les pays à évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration au moyen d'un questionnaire mis à disposition lors de la «Conférence de haut niveau de la CGPM sur les initiatives MedFish4Ever: progrès réalisés et engagements renouvelés» (juin 2019).</p>
55	88	Le Comité a réaffirmé qu'il était favorable au renforcement de la coopération entre la FAO et les organes internationaux, régionaux et nationaux, ainsi qu'avec le secteur privé, afin d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'indicateurs sur le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité intéressant la pêche.	X	X	<p>- La FAO a travaillé avec le Secrétariat de la CDB et le groupe d'experts des pêches de l'UICN pour adapter un petit sous-ensemble du questionnaire du Code de conduite pour une pêche responsable de manière à permettre aux membres de présenter un tableau régional de la situation en regard des dispositions du Code de conduite et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, pour des domaines d'intérêt communs.</p> <p>- Des ateliers de renforcement des capacités s'agissant de l'indicateur 14.4.1 des ODD ont été organisés avec le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (octobre 2019) et dans la zone couverte par la Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOI) (mars 2020). Un atelier similaire était prévu pour juin 2020 dans la région Pacifique avec la participation d'ORP tels que la Communauté du Pacifique, mais il a été reporté. Des ressources pour</p>

					d'autres ateliers régionaux de ce type seront recherchées pour 2020-2021.
56	90	Le Comité a mis en évidence la nécessité de garantir la comparabilité et la cohérence, aux niveaux mondial, régional et national, des indicateurs permettant d'établir les rapports, tout en réduisant la charge de travail des membres.		X	Des méthodes ont été élaborées, appuyées par un cours de formation en ligne sur l'indicateur 14.4.1 des ODD, et 70 pays ont répondu au premier questionnaire sur cet indicateur diffusé en novembre 2019.
57	91	Le Comité est convenu que les données et informations soumises au moyen du questionnaire sur l'application du Code pouvaient être utilisées pour faire rapport sur les indicateurs des ODD et les objectifs d'Aichi pour la biodiversité en valeurs agrégées, à condition que les membres donnent l'autorisation expresse de communiquer des données sur les avancées au niveau national et qu'ils soient consultés et valident les contributions, comme indiqué au paragraphe 19 du rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches.		X	La FAO a utilisé un petit sous-ensemble des résultats du questionnaire du Code de conduite pour une pêche responsable – présentant un intérêt particulier s'agissant de la prise en compte de la biodiversité dans les pêches – pour permettre aux membres de présenter un tableau régional de la situation au regard du sixième objectif d'Aichi de la CDB (indicateur relatif aux pêches). Ces réponses comprenaient des informations sur des domaines d'intérêt communs qui apportent de nouveaux éléments sur les mesures liées aux écosystèmes prises par les membres et devant être intégrées dans le cinquième rapport <i>Perspectives mondiales de la diversité biologique</i> de la CDB (publié le 15 septembre 2020).
58	93	Le Comité a demandé à la FAO de continuer à aider les membres à renforcer leurs capacités en matière de statistiques et de fourniture de données et d'informations, en particulier dans les cas où l'on ne dispose que de peu de données. Il a demandé en outre que des outils et des	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - En 2018 et en 2019, 11 pays et trois organes régionaux ont reçu une aide au renforcement des capacités en matière de statistiques des pêches et de l'aquaculture. Un cours actualisé sur les statistiques halieutiques est en cours d'élaboration. - La FAO a élaboré, avec un financement du Japon, le cadriciel Calipseo, dont le déploiement est actuellement à l'essai à Trinité-et-Tobago. - La CGPM a apporté un appui aux pays de la Méditerranée et de la mer Noire avec la publication du

		principes directeurs en matière de publications soient fournis, afin d'aider dans ce domaine.				manuel de son Cadre de référence pour la collecte de données (version 19.1); elle a mené une étude de faisabilité sur l'application des indicateurs de qualité aux données sur la pêche en 2019.
59	94	Le Comité a reconnu qu'il y avait des synergies entre les ODD et l'Économie bleue et qu'il fallait étendre la coopération en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles plateformes et de nouveaux processus économiques (le Forum bleu, les Ports bleus, la Mode bleue, par exemple) dans une optique durable.		X		De manière générale, le Secrétariat a cherché à relier ses programmes et ses activités dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture à des tendances et des processus plus larges, notamment ceux touchant aux ODD et à l'Économie bleue. Il s'agit notamment d'une collaboration et de contributions aux travaux du Pacte mondial des Nations Unies sur l'économie de la mer dans le domaine de la pêche de capture et dans celui de l'aquaculture. Dans le cadre de l'initiative Croissance bleue, des activités et des manifestations spécifiques ont été organisées concernant le Forum bleu (lors des Dialogues de Vigo), les Ports bleus ainsi que la Mode bleue. Lors des préparatifs du Forum, un document de recherche sur l'équité entre les sexes a été élaboré afin de mieux cerner certaines des questions à traiter. L'accès limité des femmes au crédit, aux ressources, aux technologies ou à la formation sape la productivité et a des incidences défavorables sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Le Forum s'emploie en outre à souligner l'importance de la prise en compte de l'égalité des sexes dans ses groupes de travail.
60	96	Le Comité a indiqué qu'il fallait que la FAO renforce ses efforts de communication afin de préciser et d'améliorer la sensibilisation sur les approches multisectorielles consacrées à la Croissance bleue et sur la réalisation du Programme 2030 et qu'elle améliore l'élaboration de ses plans en faveur de l'initiative sur la Croissance bleue.	X			Pour clarifier et renforcer la mise en œuvre des stratégies de croissance bleue, la FAO a élaboré des notes d'orientation sur la finance bleue visant à fournir aux acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux, privés et publics des informations, des ressources et des moyens concrets d'obtenir des financements et de soutenir les transitions vers la croissance bleue aux niveaux local, national, régional et mondial. Par ailleurs, un coordonnateur a été recruté pour le Réseau pour la croissance bleue et chargé d'élaborer des plans et de revoir la stratégie de la FAO relative à la croissance bleue.
61	97	Le Comité a demandé en outre à la FAO d'examiner les éventuelles possibilités de mettre en place des initiatives en faveur de la Croissance bleue et de l'Économie bleue et de les présenter à la dix-septième session du Sous-Comité du		X		La FAO a organisé avec le Port de Vigo (Espagne) deux ateliers sur les Ports bleus avec la participation d'experts de 19 pays, qui ont lancé l'idée de créer un réseau de ports regroupant différentes parties prenantes afin de faire progresser le concept de croissance bleue. Ces ateliers ont mis en évidence que les ports étaient des centres économiques pouvant contribuer au développement d'autres activités interdépendantes, et créer des emplois, générer de la richesse, encourager une utilisation efficace des ressources naturelles et favoriser le tourisme maritime, par exemple.

		commerce du poisson du Comité des pêches, en 2019.				
Point 10 de l'ordre du jour: Changement climatique et autres questions relatives à l'environnement						
62	101	Le Comité a souligné que, pour apporter une réponse efficace au changement climatique, il fallait mettre en place une gestion efficace de la pêche qui soit conforme au Programme 2030. Il a demandé que des directives sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture soient élaborées et s'est félicité que le Canada ait proposé d'accueillir un atelier d'experts sur la gestion de la pêche dans le contexte du changement climatique.	X			Des directives axées sur l'adaptation ont été publiées dans le Document technique sur les pêches n° 650, intitulé <i>Decision-making and Economics of Adaptation to Climate Change in the Fisheries and Aquaculture Sector</i> (Processus décisionnel et économie de l'adaptation au changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture). Voir www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/en/c/1257362/ .
63	102	Le Comité s'est félicité des travaux de la FAO concernant l'intégration de la biodiversité et a demandé à l'Organisation d'élaborer et de mettre en œuvre un plan en faveur de la biodiversité halieutique et aquacole, en tant qu'élément de sa Stratégie pour la biodiversité et contribution au cadre sur la biodiversité au-delà de 2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en s'appuyant sur la plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité de cette dernière. Il a aussi noté	X	X	X	<p>- La FAO a participé à la Consultation thématique de la CDB sur les mesures de conservation par zone pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 afin de représenter les intérêts du secteur de la pêche dans les discussions portant sur les moyens de faire en sorte que les initiatives sectorielles de gestion par zone relevant de la compétence et placées sous le contrôle du secteur de la pêche soient reconnues et encouragées dans les objectifs pour l'après-2020. [Montréal (Canada) – 1-3 décembre 2019]</p> <p>- Des membres du personnel de la Division des pêches (NFI) ont fait partie de la délégation de la FAO à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et ont contribué aux observations de la FAO sur la version préliminaire du cadre [Rome (Italie), 24-29 février 2020]; l'un des principaux points concernait la reconnaissance du fait que l'utilisation durable des ressources naturelles était un moyen légitime et important de préserver la biodiversité.</p> <p>- La FAO a contribué à un atelier sur l'utilisation des initiatives de gestion par zone pour tenir les engagements pris au regard des cibles en matière de biodiversité de la CDB en Afrique du Nord, et en a</p>

		qu'il fallait que la FAO participe davantage aux rencontres internationales consacrées à l'environnement au cours desquelles des questions relatives à la pêche étaient débattues.				<p>assuré la facilitation avec d'autres parties. La CGPM, en qualité d'ORGP responsable en Méditerranée, y a participé activement, en donnant des indications sur la procédure d'établissement de zones de pêche réglementée en Méditerranée. Des discussions ont porté sur la reconnaissance ultérieure éventuelle des zones de pêche réglementée de la CGPM aux fins de conservation en tant qu'autres mesures efficaces de conservation par zone dans le cadre de la CDB.</p> <p>- Un plan pour la pêche et l'aquaculture, intégré dans le Plan d'action pour la biodiversité à l'échelle de la FAO, a été élaboré.</p> <p>- La FAO a participé à la réunion thématique de la CDB sur les océans à Montréal (Canada) en novembre 2019; cette réunion s'inscrivait dans la préparation des négociations en vue de la formulation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, dont la version finale devait être examinée par les Parties à la Convention en Chine en octobre 2020, mais cette date a été reportée.</p> <p>- S'agissant des travaux de protection axés sur les espèces (espèces menacées d'extinction), la FAO a apporté son aide aux membres dans le cadre des processus de l'Accord multilatéral sur l'environnement afin de faire le point sur les espèces vulnérables pour lesquelles on envisage d'élargir la gestion et les contrôles sur les échanges commerciaux (CITES et Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, par exemple).</p>
64	103	Le Comité a noté que la FAO, le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et les autres organismes internationaux concernés utilisaient tout un ensemble de critères pour caractériser la situation des ressources aquatiques faisant l'objet d'une exploitation commerciale et a	X			<p>La FAO a organisé des réunions avec l'UICN et le Secrétariat de la CITES, et a en outre invité le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) à élaborer un examen de la cohérence et de la complémentarité des évaluations de l'état des stocks et des risques d'extinction des poissons marins, ainsi que des difficultés inhérentes à ces évaluations. L'objectif était de le soumettre à une revue scientifique en vue de mettre en lumière les différentes approches utilisées par les communautés de la pêche et de la conservation de la biodiversité pour décrire l'état des espèces et stocks marins. Cependant, lors de la phase d'élaboration du document final, les auteurs de l'UICN ont fait savoir qu'ils n'accepteraient qu'il soit soumis pour publication que si tous les auteurs indiquaient leur soutien à la demande de l'UICN d'ajout de l'indice Liste rouge comme indicateur complémentaire de l'indicateur des stocks de poissons de la FAO (indicateur 14.4.1 des ODD) aux fins de la communication de l'état d'avancement au regard de la cible 14.4 des ODD. Les autres auteurs n'ayant pas accepté, le document conjoint n'a donc pas pu être</p>

		demandé à la FAO de poursuivre sa coopération avec ces organismes internationaux, afin d'harmoniser les critères utilisés aux fins de la caractérisation de ces ressources, dans la mesure du possible. Il a suggéré que la FAO envisage la possibilité de coopérer avec ces organisations afin de suivre l'état de conservation des espèces faisant l'objet d'une exploitation commerciale.			soumis à une revue scientifique. Des éléments du document final ont été communiqués dans des documents du Comité des pêches (COFI/2020/SBD.17) afin de mettre à la disposition des membres les résultats de la participation de la FAO à ce processus.
65	104	Le Comité s'est félicité des travaux de la FAO concernant les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés. Il a encouragé la FAO à poursuivre ses travaux visant à quantifier les répercussions de l'abandon, de la perte et du rejet d'engins, à élaborer et documenter des pratiques optimales permettant de s'attaquer à ce problème, notamment la récupération et le recyclage d'engins, l'utilisation d'engins biodégradables pour réduire au maximum leur contribution à la pollution marine par le plastique, ainsi que la réduction de la pêche fantôme.	X	X	<p>- En 2019, la FAO, avec la Global Ghost Gear Initiative (GGGI), a organisé quatre ateliers régionaux consacrés aux questions relatives aux engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés afin de définir et de partager les pratiques optimales en matière d'atténuation. Un rapport de la FAO sur ces quatre ateliers, intitulé <i>Report of the 2019 FAO/GGGI Regional Workshops on Best Practice to Prevent and Reduce Abandoned, Lost and otherwise Discarded Fishing Gear</i> (Rapport sur les ateliers régionaux FAO/GGGI de 2019 consacrés aux meilleures pratiques en matière de prévention et de réduction s'agissant des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés) a été établi et présenté dans un document de référence élaboré pour la session du Comité des pêches (COFI/2020/SBD.6).</p> <p>- La FAO et l'OMI sont les co-secrétariats du Groupe de travail 43 sur les sources maritimes de déchets marins du Groupe mixte d'experts OMI/FAO/UNESCO-COI/OMM/OMS/AIEA/ONU/PNUE chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP). Ce groupe de travail a pour mission de présenter un aperçu mondial des sources maritimes de déchets marins, notamment les engins de pêche et leur contribution et incidences relatives. Le mandat de ce groupe de travail comprend la quantification des effets des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés ainsi que la détermination des interventions devant être menées d'ici à fin 2020. L'avancement des activités du Groupe de travail 43 est présenté dans un document de référence élaboré pour la session du Comité des pêches (COFI/2020/SBD.8).</p>

			X		<p>- Le programme conjoint FAO/OMI GloLitter, financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad), vise à aider les pays en développement à prévenir et réduire les déchets plastiques marins issus des secteurs du transport maritime et de la pêche, et à définir les possibilités de limiter l'utilisation de plastique dans ces deux domaines. La première phase de ce programme a débuté le 30 mars et doit durer 3,3 ans.</p> <p>- Le colloque sur les technologies de pêche responsables au service d'écosystèmes sains et d'un environnement propre (Symposium on Responsible Fishing Technology for Healthy Ecosystems and a Clean Environment) organisé en Chine du 8 au 12 avril 2019 (Groupe de travail CIEM-FAO sur la technologie des pêches et le comportement du poisson) comprenait une session sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés. Voir le rapport mis à disposition à l'adresse www.fao.org/publications/card/en/c/I8384EN/.</p>
66	105	Le Comité a accueilli favorablement les recommandations émanant de la Consultation technique sur le marquage des engins de pêche et a approuvé les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche. Il a apporté son concours à l'élaboration d'une stratégie mondiale de grande envergure visant à traiter les questions liées aux engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et à soutenir la mise en œuvre des Directives volontaires, et a encouragé la participation du secteur de la pêche artisanale, ainsi que des ORGP, des arrangements régionaux de gestion des pêches et autres organismes internationaux pertinents.	X	X	<p>- En 2019, la FAO, dans le cadre des quatre ateliers régionaux menés avec la GGGI sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, a appuyé la mise en œuvre des Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche. Le rapport est présenté dans un document de référence élaboré pour la session du Comité des pêches (COFI/2020/SBD.6). La FAO élabore actuellement un manuel technique relatif au marquage des engins de pêche ainsi qu'un cadre destiné à aider les autorités compétentes à déterminer la nécessité de mettre en place un système de marquage des engins dans leurs pêches, ainsi que les exigences relatives à un tel système, comme le prévoit l'annexe aux Directives volontaires.</p> <p>- Le programme GloLitter mentionné plus haut vise à aider les pays en développement à prévenir et réduire les déchets plastiques marins issus des secteurs du transport maritime et de la pêche, et à définir les possibilités de limiter l'utilisation de plastique dans ces deux domaines. La composante de ce projet élaborée par la FAO est axée sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, qui constituent une part importante des déchets plastiques marins. La première phase de ce programme a débuté le 30 mars et doit durer 3,3 ans.</p>

67	106	<p>Le Comité s'est félicité des activités de la FAO relatives aux prises accessoires, notamment celles portant sur les prises accessoires de mammifères marins, et a accueilli favorablement les recommandations émanant de l'atelier d'experts sur les moyens et les méthodes de réduction de la mortalité des mammifères marins imputable aux activités de pêche et d'aquaculture. Le Comité a encouragé la FAO à poursuivre ses travaux, en collaborant avec les membres et les organisations et experts pertinents, tels que la Commission baleinière internationale et la Commission des mammifères marins de l'Atlantique Nord, à la mise au point de pratiques optimales sous la forme de directives techniques. À cette fin, il pourrait être nécessaire de mener de nouvelles consultations auprès des membres.</p>	X	X	<p>- Une réunion d'experts a été organisée à Rome (Italie), du 17 au 19 septembre 2019 pour élaborer des directives techniques sur la réduction des prises accessoires de mammifères marins dans la pêche de capture; 29 experts et observateurs, notamment de la Commission baleinière internationale (CBI) et de la Commission des mammifères marins de l'Atlantique Nord (NAMMCO), y ont participé. Le rapport de la réunion est disponible à l'adresse suivante: www.fao.org/3/ca7620en/ca7620en.pdf.</p> <p>- Une consultation finale des membres du Comité des pêches sur les directives techniques est en cours, en vue d'une publication avant la trente-quatrième session du Comité des pêches.</p> <p>- En 2019, la CGPM a mis au point deux méthodes de collecte de données normalisées sur les prises accessoires, lesquelles ont été approuvées par le Comité scientifique consultatif des pêches de la CGPM, pour: i) le suivi des rejets en Méditerranée et en mer Noire; ii) le suivi des captures accidentelles d'espèces vulnérables en Méditerranée et en mer Noire. Cette seconde méthode a été élaborée en collaboration avec l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN-Med), BirdLife International et l'Association de protection des tortues marines en Méditerranée (MEDASSET). Avec ces mêmes partenaires, la CGPM a mis au point un Guide d'identification des espèces vulnérables capturées accidentellement au cours d'activités de pêche en Méditerranée et élabore actuellement des guides de poche par sous-région. Le Guide de bonnes pratiques pour la manipulation des cétacés capturés de manière accidentelle au cours d'activités de pêche en Méditerranée (publié en anglais et en français en 2018) a été traduit en arabe et en turc en 2019 en réponse aux demandes des pays.</p>
68	107	<p>Le Comité s'est dit préoccupé par les effets de la pollution provenant des exploitations aurifères et d'autres sources, y compris les microplastiques, sur les ressources aquatiques et a préconisé que la FAO continue à</p>	X	X	<p>- Depuis 2019, le programme AEP Nansen a échantillonné différentes espèces de poissons de mer et d'eau douce dans un certain nombre de lieux en vue d'obtenir des données sur les contaminants. Certains échantillons ont été analysés; d'autres n'ont pas encore été collectés.</p> <p>- En 2019, la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont souhaité recueillir des données sur les concentrations de méthylmercure et de mercure total dans les poissons afin de déterminer s'il était</p>

		recueillir des informations relatives à ses impacts sur les ressources halieutiques et aquacoles, ainsi que les répercussions sur la sécurité sanitaire des aliments, dans les systèmes marins et dulçaquatiques, y compris les travaux du programme AEP Nansen.				envisageable d'établir des limites maximales pour des espèces de poissons supplémentaires et ont chargé le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires de lancer un appel à données.
69	108	Le Comité a pris note avec préoccupation de la question du bruit sous-marin d'origine humaine et a encouragé la FAO à envisager la réalisation d'une étude consacrée à ses effets sur les ressources marines et à ses conséquences socioéconomiques.	X		X	<p>- La question du bruit sous-marin causé par les opérations de pêche a été intégrée dans le programme Fish-OPS, et des ressources sont actuellement mobilisées pour les activités y afférentes.</p> <p>- L'atelier conjoint CGPM/OceanCare sur le bruit d'origine anthropique en milieu marin et ses effets sur les poissons, les invertébrés et autres ressources halieutiques s'est penché sur les questions liées aux effets signalés des nuisances sonores d'origine anthropique en milieu marin sur les poissons et sur les invertébrés, et notamment sur les conséquences socioéconomiques potentielles (Siège de la FAO, 21-22 février 2019).</p>
Point 11 de l'ordre du jour: Programme de travail de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation						
70	110	Le Comité a réaffirmé son soutien à l'initiative Croissance bleue et a confirmé qu'il s'agissait d'un cadre utile pour obtenir des résultats concrets s'agissant des activités de la FAO intéressant la pêche et l'aquaculture. À cet égard, il a encouragé la FAO à intégrer dans son programme de travail les activités régionales existantes sur la Croissance bleue et à soutenir l'élaboration de nouvelles initiatives régionales.		X		Le projet Espoir bleu en Méditerranée a été lancé le 1 ^{er} septembre 2018 pour renforcer la capacité des pouvoirs publics, des principales institutions et des parties prenantes en Algérie, en Tunisie et en Turquie à élaborer et mettre en œuvre des outils multisectoriels intégrés et des programmes d'investissement dans le cadre de l'initiative Croissance bleue afin d'accroître la productivité et la durabilité des secteurs concernés, de rendre leurs chaînes de valeur plus efficaces et plus inclusives et de réduire la pauvreté rurale. Des consultations ainsi que des sessions de formation ont été organisées à différentes dates avec les principales parties prenantes. Trois propositions d'investissement dans des projets ont été mises sur pied pour un pays et sont en cours d'examen. La collecte des données et des informations nécessaires pour l'élaboration d'autres plans d'investissement locaux est bien avancée dans les deux autres pays.
71	111	Le Comité s'est félicité de la participation de la FAO à l'initiative Croissance bleue et a		X		Les activités traditionnelles en faveur de la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture à l'échelle mondiale complètent très efficacement l'initiative Croissance bleue, et sont considérées comme des

		noté que l'Organisation consacrait de plus en plus d'activités aux océans. Il a souligné que les activités traditionnelles en faveur de la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture à l'échelle mondiale devaient rester prioritaires.			activités prioritaires faisant partie intégrante de cette dernière.
72	112	Le Comité a approuvé les domaines d'action prioritaires pour 2018-2019 et a noté l'importance du travail de la FAO à l'appui de la concrétisation des ODD, en particulier l'ODD 14.		X	De manière générale, la Division des pêches inscrit ses programmes dans la perspective des différents ODD, notamment l'ODD 14. En sa qualité d'organisme responsable de quatre des indicateurs de l'ODD 14, la FAO apporte un soutien aux membres sur les questions méthodologiques, l'établissement des rapports et la mise en œuvre.
73	113	Le Comité a demandé au Secrétariat de la FAO de tenir compte des évolutions et des faits nouveaux intervenus au sein du secteur et, plus généralement, au niveau mondial, notamment en relation au climat, ainsi que des recommandations des conférences régionales de la FAO concernant la pêche et l'aquaculture, lors de l'exécution du Programme de travail et budget.		X	Durant la période considérée, la FAO a intégré plus étroitement les évolutions et les faits nouveaux intervenus au sein du secteur et, plus généralement, au niveau mondial, notamment en relation au climat, ainsi que les recommandations des conférences régionales de la FAO, lors de l'exécution de son Programme de travail et budget. Cette intégration a été réalisée dans le cadre d'un certain nombre d'activités et de projets, de publications et dans le programme et les recommandations du Colloque international sur la gestion durable des pêches ayant pour thème «Renforcer les liens entre la science et les politiques» organisé en 2019.
74	114	Le Comité a recommandé qu'une attention particulière soit accordée aux incidences négatives du changement climatique et des catastrophes naturelles dans les petits États insulaires en développement (PEID) dans le Programme de travail 2018-2019 de la FAO, afin de renforcer la	X	X	- Appui aux PEID destiné à les aider à mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique à l'aide de la boîte à outils élaborée par la FAO (www.fao.org/3/ca7229en/ca7229en.pdf). - Cours d'apprentissage en ligne sur les interventions dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture face aux situations d'urgence (FARE, Fisheries & Aquaculture response to Emergencies), cours de formation des formateurs. - Méthodes et outils à l'appui de l'adaptation aux effets du changement climatique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

		pêche et l'aquaculture conformément à l'ODD 14 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.	X			- Effets du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture (chapitre 25) www.fao.org/3/i9705en/i9705en.pdf .
75	115	Le Comité a encouragé la FAO à continuer de collaborer avec d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec les organes régionaux des pêches et les organisations régionales de gestion des pêches, afin d'œuvrer en faveur d'une contribution positive de la pêche et de l'aquaculture au développement durable, et d'éviter le doublonnage d'activités.	X	X		- Collaboration renforcée avec la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT), la COPPEAALC, la CORÉPÊCHES, la CPSOOI, la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), le Centre for Blue Governance (Université de Portsmouth) et l'accord sur les activités de pêche dans le centre de l'océan Arctique. - La CGPM, au nom de la FAO, a signé un protocole d'accord avec la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE) en 2020 en vue de renforcer la coopération entre les deux organisations, notamment sur les questions liées au suivi, au contrôle et à la surveillance et à la lutte contre la pêche INDNR.
76	116	Le Comité a souligné la valeur des compétences techniques de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture et a insisté sur le fait qu'il importait de maintenir et de renforcer cette capacité.	X			La portée des compétences techniques de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture a été approfondie et étendue grâce à une inclusion plus étroite dans des activités transversales sur la sécurité alimentaire et la nutrition, la parité hommes-femmes, la gestion des ressources, la biodiversité et le commerce. Cette inclusion a été réalisée notamment dans le cadre d'activités en interne et en externe, de l'élaboration de programmes élargis et axés sur la science pour le Colloque international de la FAO sur la gestion durable des pêches et la Conférence mondiale sur l'aquaculture 2020 à venir, ainsi que d'une collaboration renforcée avec des partenaires des milieux universitaires et des organismes tels que l'OMC, l'OCDE, le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), l'OMS, l'OIT, etc.
77	117	Le Comité a rappelé l'importance de la fonction essentielle de la FAO qui consistait à collecter, analyser et diffuser des statistiques sur la pêche et l'aquaculture, y compris les données ventilées par sexe, dans la mesure du possible, afin d'étayer les politiques et les plans		X		La FAO a continué de tenir à jour et de diffuser des statistiques sur six typologies de statistiques sur la pêche et l'aquaculture (emploi, flottilles, production halieutique, production aquacole, production et commerce de produits de base, bilans alimentaires), et 12 ensembles de données ont été actualisés et mis à disposition aux niveaux mondial et régional. La ventilation par sexe des statistiques de l'ensemble de données sur l'emploi dans la pêche et l'aquaculture est réalisée en liaison étroite avec les États Membres.

		élaborés par les membres en vue de la réalisation des ODD.				
78	118	Les membres ont demandé à la FAO de maintenir une forte présence et visibilité sur le terrain en menant des activités concrètes à l'appui de l'application des accords internationaux et en contribuant à l'intégration des directives techniques dans les politiques et plans nationaux et régionaux, tout en poursuivant ses activités normatives, son travail de sensibilisation et ses initiatives en faveur du développement durable de la pêche et de l'aquaculture.		X		L'unité GLOBEFISH de la FAO a continué de mettre l'accent sur le partage d'informations et la diffusion d'analyses sur les questions liées aux marchés et à la conformité. Une coopération plus étroite avec le réseau INFOPÊCHE (FISH INFO Network) et les bureaux de liaison de la FAO a été mise en place. De nouvelles publications et informations sur la conformité ont été mises en ligne. Les publications et les informations sont en cours de traduction dans davantage de langues clés. Une coopération plus étroite a été instaurée avec l'OCDE et l'OIT afin de mieux diffuser les meilleures pratiques et les informations, notamment sur les moyens de faciliter la mise en conformité. Des manifestations conjointes et les discussions en cours avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le PNUE, l'OMC et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) visent à étendre la couverture des informations qui sont partagées, et à offrir une approche plus complète de la conformité et des perspectives. Des produits supplémentaires sont en cours d'élaboration pour appuyer la mise en conformité, faciliter et améliorer les échanges internationaux de poisson et autres produits de la pêche et de l'aquaculture, et nouer des liens plus étroits avec les entreprises, notamment par des activités virtuelles de renforcement des capacités et des tables rondes en ligne avec les entreprises.
79	119	Le Comité a exhorté la FAO à promouvoir les pratiques optimales au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le secteur de la pêche afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.	X			<p>- Le 27 juin 2019, le premier projet de coopération triangulaire a été signé dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine, entre la FAO, la République populaire de Chine et le Royaume des Pays-Bas. Le projet vise à développer la production et la chaîne de valeur aquacoles en Éthiopie.</p> <p>- Des activités sont menées dans les Balkans pour développer la chaîne de valeur aquacole en vue d'améliorer la sécurité alimentaire.</p>
80	120	Le Comité a encouragé la poursuite de la coopération entre la FAO, l'Agence de développement de l'Union africaine (ADUA-NEPAD), le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA), les organes régionaux des	X			<p>- Appui apporté aux plateformes de l'Union africaine qui réunissent des acteurs non étatiques.</p> <p>- Participation de l'Agence de développement de l'UA, d'organes régionaux des pêches et de membres du personnel d'institutions gouvernementales à des ateliers destinés à fournir des conseils, piloter le renforcement des connaissances et donner des orientations sur les droits fonciers, les droits d'accès et les droits des usagers appropriés, comme le préconise le document <i>Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique</i>.</p>

		pêches et les institutions nationales des pêches en Afrique afin d'appuyer l'exécution du Programme de travail 2018-2019 de la FAO, ainsi que la mise en œuvre de cadres et de stratégies de réforme dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.	X	X	<p>- Le NEPAD et le BIRA ont apporté leur appui et ont participé à une réunion de la plateforme conjointe FAO/Worldfish/SADC/CAE sur la gestion et la conservation des ressources génétiques aquatiques en avril 2019. D'autres réunions sont prévues.</p> <p>- Le BIRA a apporté son appui et a participé à la consultation sur les Directives sur l'aquaculture durable tenue à Bamako en 2019 dans le cadre du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA).</p>
Point 12 de l'ordre du jour: Programme de travail pluriannuel du Comité					
81	122	Le Comité a demandé que soit insérée dans le paragraphe 17 du projet de programme de travail pluriannuel 2018-2021 la mention suivante: «Tous les documents du Comité des pêches, y compris le rapport sur <i>La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture</i> , sont disponibles dans toutes les langues de la FAO au moins quatre semaines avant le début de la session»; il a insisté fortement pour que cette règle soit respectée.	X	X	<p>- La date limite communiquée au Département pour l'élaboration des documents du Comité des pêches était fixée à la fin du mois de mars 2020, afin de laisser un mois entier pour l'approbation par l'Organisation, avant le lancement de la traduction. Cependant, du fait de l'évolution de la situation en raison du coronavirus, il a fallu revoir l'ensemble du processus.</p> <p>- Le premier document de travail (COFI/2020/10) de la trente-quatrième session du Comité des pêches a été publié sur le site web de la session le 5 février 2020, 21 jours après le délai qui avait été fixé, c'est-à-dire six mois avant sa trente-quatrième session.</p>
82	123	Le Comité a demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité d'intégrer un plan par étapes qui couvrirait une période correspondant à au moins trois sessions du Comité des pêches dans les prochains programmes de travail pluriannuels.		X	Lors de la session, le Secrétaire du Comité des pêches a l'intention, dans le cadre de la présentation du Programme de travail pluriannuel 2018-2021, d'expliquer les grands axes, ainsi que les perspectives envisagées.
Point 14 de l'ordre du jour: Questions diverses					
Point 14.2 de l'ordre du jour: Autres questions					
83	126	Le Comité a accueilli favorablement le rapport de la République de Corée sur l'état d'avancement du programme pilote		X	Le protocole d'accord entre la FAO et la République de Corée relatif au programme pilote d'Université mondiale des pêches de la FAO a été signé le 14 mai 2019, et 30 candidats ont été sélectionnés pour le cursus pilote de master de 18 mois débutant en mars 2020.

		consacré à l'Université mondiale des pêches. Il a noté qu'un certain nombre de membres s'étaient déclarés très favorables à l'initiative et a appelé à poursuivre la coopération entre le Secrétariat de la FAO et la République de Corée, afin que les travaux concernant l'accord conjoint puissent avancer, dans le cadre de l'approche étape par étape convenue.			
84	127	Le Comité a également noté que la République de Corée travaillait en étroite collaboration avec la FAO, afin de mettre au point et de signer la version finale d'un accord avec le pays hôte, en vue de l'établissement d'un partenariat et d'un bureau de liaison en République de Corée, travaux qui permettraient la signature d'un protocole d'accord entre la FAO et la République de Corée sur le programme pilote consacré à l'Université mondiale des pêches. Il a demandé à être tenu informé des prochaines étapes et de leurs incidences.	X		L'accord avec le pays hôte relatif au partenariat et au bureau de liaison en République de Corée a été signé par les deux parties en mars 2019, et la cérémonie d'inauguration du bureau a eu lieu le 13 mai 2019.
85	128	Le Comité a demandé au Secrétariat d'élaborer, en étroite collaboration avec le Bureau et compte tenu du règlement relatif à la création d'organes subsidiaires, une proposition concernant l'éventuel		X	Le groupe spécial conjoint du Bureau et du Secrétariat chargé d'étudier la proposition de création d'un Sous-comité de la gestion des pêches a été établi. Il a organisé trois réunions, et le document attendu (COFI/2020/10) a été élaboré à la lumière des discussions tenues lors des réunions du groupe spécial et du Bureau. Le document a été mis à disposition sur le site web du Comité des pêches le 5 février 2020.

		<p>établissement d'un sous-comité de la gestion des pêches, qui serait soumise aux membres pour examen, à la prochaine session du Comité des pêches. Il a souligné qu'il faudrait que la proposition couvre tous les aspects pertinents, notamment les incidences financières et administratives et le mandat de ce comité, y compris la définition des moyens d'être efficace et d'éviter les doubles emplois avec les autres sous-comités du Comité des pêches. Le Comité a noté qu'un sous-comité de ce type pourrait inscrire à son ordre du jour un point permanent sur la pêche artisanale. Il faudrait que le document soit disponible au moins six mois avant la trente-quatrième session du Comité des pêches.</p>			
Point 15 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine session					
86	129	<p>Le Comité est convenu que la trente-quatrième session du Comité des pêches aurait lieu à Rome, au cours du troisième trimestre 2020. Les dates exactes seraient fixées par le Directeur général, après consultation du Bureau du Comité des pêches, et communiquées officiellement au Conseil de la FAO lors de sa prochaine session, en décembre 2018, et à la Conférence de la FAO lors de sa quarante et</p>		X	<p>La trente-quatrième session du Comité des pêches, qui devait avoir lieu du 13 au 17 juillet 2020, a été repoussée en raison de la pandémie de covid-19. Du 14 au 16 juillet 2020, c'est-à-dire pendant la semaine durant laquelle la trente-quatrième session du Comité des pêches devait initialement se tenir, la Division des pêches a organisé des dialogues virtuels sur la voie vers la trente-quatrième session (Virtual Dialogues on the Path for COFI 34), avec six webinaires en ligne. En juillet 2020, la cent soixante-quatrième session du Conseil a approuvé les nouvelles dates fixées pour la trente-quatrième session du Comité des pêches, du 1^{er} au 5 février 2021.</p>

		unième session, en 2019.				
--	--	-----------------------------	--	--	--	--